

l'humanité rouge

organe central du **PCML**



PEUGEOT SOCHAUX

LE BRAS DE FER

«NOUS AVONS COMMENCE A BRISER CETTE VIE DE CASERNE»: DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES, DEBRAYAGES ET MANIFESTATIONS SE SUCCEDENT POUR QUE LE CHANGEMENT FRANCHISSE LES PORTES DES USINES PEUGEOT. SANCTIONS, MISES A PIED, ENCADREMENT, COMMANDOS ANTI-OUVRIERS RENDENT LA MOBILISATION DIFFICILE. MAIS, DEPUIS 1968, ON N'AVAIT PAS VU UNE TELLE LUTTE A SOCHAUX



CN PF

LA MAFIA DU PATRONAT

L'ORGANISATION PATRONALE DE COMBAT VA SE DONNER UN NOUVEAU CHEF. A QUOI SERT-ELLE? COMMENT A-T-ELLE EVOLUE?

ETAT VOYAGE CHEZ LES HAUTS FONTIONNAIRES

ILS SONT A LA TETE DES ROUAGES DE L'ETAT ILS DECIDENT, METTENT EN OEUVRE. QUI SONT-ILS? QUELS INTERETS DEFENDENT-ILS ?

TIERS MONDE

LE BOOM DEMOGRAPHIQUE. POURQUOI ?

URSS

DES CANONS ... ET LE BEURRE ?

PEUGEOT-SOCHAUX

UN ETAT-MAJOR ANTI-OUVRIER



Le groupe PSA emploie 224 000 personnes. A sa tête, Jean-Paul Parayre, président du directoire de PSA. Jean Baratte, directeur général du directoire de PSA; Pierre Peugeot, directeur général du directoire de PSA; Jean Boillot, président du directoire d'Automobiles Peugeot; Jacques Lombard, président du directoire d'Automobile Citroën.

Quand un ex-cadre de chez Peugeot crachait le morceau ...

Le 6 septembre 78, un ex-cadre des usines Peugeot rendait public une déclaration où il mettait en cause, de façon grave et faite à l'appui, les méthodes de la direction de chez Peugeot. Il voulait ainsi, du moins c'est ce qu'il disait, apporter son appui à un ouvrier de chez Peugeot, James Schenkel, qui après 24 ans de travail à l'usine, avait été licencié pour avoir répondu à un chef. Le Thimonnier terminait sa lettre ouverte en disant: «Oseront-ils porter plainte?» La direction de Peugeot ne l'a toujours pas fait. Voici ce que disait Le Thimonnier.

«Mon nom est Michel Le Thimonnier, ex-cadre des cycles Peugeot, et c'est en toute conscience que j'ai pris la décision d'informer le personnel sur les faits suivants:

En mars 76, des travailleurs maliens, honnêtement exploités par la direction réactionnaire et raciste de la Société nouvelle de découpage (Groupe Peugeot, fabriquant les pots d'échappement) sise à Villeneuve-Triage dans le Val de Marne, en ont marre de courber l'échine et se mettent en grève afin de faire valoir et aboutir leurs légitimes revendications.

A cela, la direction SND-Peugeot répond par le recrutement d'une cinquantaine de mercenaires chargés de briser la grève et «accuser» les travailleurs, à l'aide de barres de fer.

Mission accomplie avec zèle et célérité et suite logique... de cette affaire, 80 travailleurs maliens agressés et matraqués sont licenciés malgré l'avis défavorable de l'inspecteur du Travail.

J'accuse les personnes dont le nom suit, et par ordre hiérarchique, d'avoir été les instigateurs, les organisateurs et les commanditaires de cette opération.

Bertrand Peugeot (Directeur général des cycles du même nom) Charles Valère-Feurrier (Général en retraite, atteint de sénilité précoce, ancien de la Sécurité militaire comme de bien entendu, et actuellement directeur du personnel). Il est à noter que depuis qu'il ne peut plus faire donner la chasse aux «Viets» et aux «Fellouzes», il s'est «recyclé» et a trouvé en la personne des délégués de la CFDT, de la CGT et autres «mal pensants» un gibier de choix.

Jenne (membre du directoire des cycles) J. Debaene (Directeur commercial aux cycles, passé depuis aux automobiles à la Grande armée)

Delacourt (Chef du personnel aux cycles à Beaulieu Valentin) Seitz (Directeur de la Société nouvelle de découpage)

Passons maintenant quelques classes en dessous, c'est à dire au personnel d'exécution dont le recrutement fut confié à une prostituée du patronat, nommée Albert-Jean Gaillard qui en quelques années, grâce à cette spécialité oh combien lucrative, passa bien vite de marchand d'huîtres à la saucette, à la direction de sociétés diverses et douteuses, des chaussettes trouées aux chaussures sur mesures, des pantalons rapiécés au smoking, du vélo au coupé Mercedes, et de l'hôtel meublé au confortable duplex qu'il occupe actuellement 6 avenue du Centre au Pecq.

Ce valet servile du pouvoir, qui est interdit d'exercer toute activité commerciale, (voir note), avait déjà été chargé, outre la mise en place de services d'ordre divers, et celui de Giscard en particulier, de briser les piquets de grève de Saint Etienne et de Mulhouse pour ne citer que les plus connus, a recruté ces nerfs parmi les militants CFT de Citroën, Chrysler et bien sûr Peugeot, qui pour la durée de leurs absences se sont mis en arrêt de maladie. Rassurez-vous, pendant ces «arrêts de maladie» la direction ne leur a pas envoyé les médicaments de chez Sécurité.

Ces individus furent payés à raison de 400F par jour et 600F pour les chefs de groupe. Ce qui prouve bien que chez Peugeot la re-

valorisation du travail manuel, ça existe; 400 ou 600F par jour pour manier la matraque...

Bien évidemment, la Direction générale de Peugeot paya rubis sur l'ongle les 30 millions d'anciens francs qu'avait coûtés cette opération, mais exigea une facture d'un montant équivalent.

Le patron de la SITER (Albert-Jean Gaillard) fit établir pour 30 millions de fausses paies à l'aide de faux décomptes d'heures et de faux contrats de travail et bien sûr, une fausse facture équivalente, et c'est en toute conscience et sciemment que la direction générale de Peugeot s'acquitta de cette fausse facture.

Pour l'anecdote, sachez que ces fausses paies étaient établies exclusivement au nom de personnes qui avaient été virées de chez Peugeot Mulhouse et figuraient donc au fichier Peugeot en tant qu'éléments à ne pas réembaucher. Toutes ces personnes étaient fichées politiquement à gauche, c'est évident...

En tout état de cause, il est vrai que fausses paies et fausses factures sont les deux mamelles de la SITER et que Peugeot n'a pas l'exclusivité de régler des fausses factures. Pas bien loin, dans le quartier de la Défense, et plus précisément à la tour Fiat, des sociétés comme Framatome et Creusot-Loire ont fait de même.

Outre ces malversations, le signal au personnel que systématiquement toutes les fiches des délégués Sud-Peugeot sont transmises avec photos à l'appui, aux renseignements généraux.

Pour ce qui est des fausses paies et des fausses factures qui servent à payer des pots de vin et à financer des expéditions de nerfs chargés de briser les grèves, le locataire actuel et temporaire de l'Élysée en a été informé depuis un an (aucune suite n'a été donnée). Depuis plus de 6 mois un juge d'instruction de Paris est en possession d'un procès-verbal signé de moi-même où ces magouillages sont dévoilés, mais ne croyez pas pour cela qu'il ait jugé bon de convoquer ces malfrats, ou bien demandé un complément d'information par l'intermédiaire d'une commission rogatoire.

En vertu de quoi on est en droit de penser que la justice aussi bien que le gouvernement couvrent ces agissements.

Le but de cette note d'information est d'accuser Peugeot à m'attaquer en justice pour les faits relatés ci-dessus, afin que lors du procès, ces malversations, ces exactions et ces magouillages soient dévoilés publiquement.

Mais oseront-ils porter plainte?... C'est à vous dans la négative, de les y contraindre en demandant des comptes.

Michel LE THIMONNIER

ex cadre Peugeot

Par arrêté du Premier ministre, du Garde des sceaux ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances en date du 22 octobre 1973:

M. Gaillard (Albert-Jean) 11 rue du bois de Boulogne à Paris (16ème), gérant de la société intérimaire technique électrique (Ite), 38 rue Hermel à Paris (16ème), à l'encontre duquel une plainte a été déposée par l'administration fiscale, en application des articles 1741 à 1761 du Code général des Impôts est frappé de l'interdiction provisoire d'exercer toute profession commerciale ou industrielle.

Le permis de conduire les véhicules automobiles est provisoirement retiré à M. Gaillard (Albert-Jean).

Le directeur général des Impôts est chargé des mesures de notification et de publicité prévues par les articles 406 A7, 406 A9 et 404 A12 de l'annexe III au code général des Impôts.

(Extrait du Journal officiel du 31.10.73)

La famille Peugeot est le principal actionnaire; elle détient, en effet, 37% du capital. Trois des douze postes du Conseil de surveillance de PSA sont occupés par des Peugeot: Roland, président, Bertrand, vice-président, Antoine, membre. Ils constituent à eux tous, un état-major anti-ouvrier. Réduire massivement les effectifs, augmenter la productivité: telle est la loi qu'ils se sont fixés pour défendre leurs profits et les positions du groupe sur le marché français et mondial.

Pour les travailleurs de PSA en France et à l'étranger, cela signifie à la fois chômage et augmentation des cadences. Peugeot considère comme un grand succès d'avoir fait passer les effectifs de la division automobiles de 241 000 personnes en 1979, à 195 000 au 30 juin 81. 46 000 emplois supprimés en 18 mois! Jean Baratte, directeur général du directoire, s'exclame: «Croyez-vous que ce sont des généraux de salon qui ont pris les difficiles décisions nécessaires pour réduire les effectifs de 45 000 personnes?». Parallèlement, on augmente les cadences, on renforce l'exploitation. L'usine nouvellement écrite dernièrement: «La productivité des usines va s'accroître, à volume de production constant, de 6 à 7% par an, ce qui est cohérent avec la volonté de réduire les prix de revient, au stade de la fabrication, de 15% à francs constants au cours des deux prochaines années».

LE BRAS DE FER [CGT]

«Nous avons commencé à briser cette vie de caserne»



Daniel est délégué CGT du personnel à l'usine de carrosserie. «Il est à la pointe du combat» me dit un responsable du syndicat et il me montre le dernier numéro de la V.O. avec Daniel à la Une. Il est, en effet, au cœur de la partie de bras de fer qui s'est engagée depuis plusieurs semaines entre les ouvriers de Sochaux et la direction.

Pendant qu'on discute, je remarque une photo agrandie des affrontements qui eurent lieu ici en 68 entre les ouvriers et les CRS. Je me rappelle les noms de Beylot et Blanchet, tombés sous les balles de la police, devant leur usine. Peugeot-Sochaux, une des plus grandes concentrations ouvrières de France. Depuis 68, la répression y a été efficace. Mais voilà que les choses ont changé. Les O.S. ont relevé la tête.

Pierre BURNAND

«On en est à la cinquième semaine de lutte» me dit Daniel. «C'est parti des usines de carrosserie. La direction a annoncé qu'elle allait augmenter la production de 3 à 5% et, si possible, plus. Ça a été le déclencheur». Imaginez un peu. En juillet 81, il y avait 55,5 minutes de travail par heure; en octobre, 56,25 minutes; en novembre, la direction prévoyait 57 minutes, 57,75 en décembre pour atteindre 58,5 minutes en janvier prochain. 468 minutes sans s'arrêter sur les 480 que compte la journée de travail!

Les médecins du travail s'étaient pourtant opposés à ce projet qui se solderait par l'aggravation des maladies et des dépressions, avec toutes les conséquences que cela aurait sur la vie quotidienne. Le bague.

«C'est parti des chaînes de finition» continue Daniel. «Ils ont débrayé au départ à une quinzaine. Puis, petit à petit, ça a grossi. Deux débrayages par semaine ont eu lieu. Des défilés en ville». Pendant ce temps, des mouvements naissent dans d'autres secteurs. Un débrayage, chez Peugeot, c'est quelque chose de difficile car il y a la répression, les sanctions, la menace de licenciement. Un exemple, voilà ce que disent les gars d'un secteur: «14 personnes de l'atelier ont débrayé vendredi matin pour poser nos revendications à la direction O.E.C.S. et ensuite rejoindre la manifestation organisée sur l'ensemble de l'usine. Il est à noter que nous étions bien "encadrés" par 12 personnes de l'encadrement. C'était marrant de voir tout ce petit monde nous escorter... Les gars de l'atelier mécanicien nord, disent: «Mercredi et jeudi plus d'une centaine de mécaniciens ont été de nouveau dans l'action; malgré la répression multiforme que Peugeot fait appliquer aux cadres et à la maîtrise, dégenérant de ce fait par les multiples provocations qui en découlent, la possibilité de heurts que nous avons eu, nous travailleurs,

l'intelligence de déjouer...»

«Le 9 novembre» continue Daniel — il y a eu un vote, organisé par la CGT et la CFDT, pour définir la suite de l'action, soit des grèves tournantes soit l'occupation. Dans un tract, les deux syndicats déclaraient: «Peugeot est en échec, malgré les mises à pied infligées à des travailleurs et à des militants, la lutte s'est amplifiée. Rien n'y fait, la détermination des travailleurs est trop grande, Peugeot ne peut l'ignorer; il faut qu'il arrête d'envoyer ses hommes pour provoquer les grévistes et créer des incidents dont il porte l'entière responsabilité de par son refus de négocier. Il ne faut qu'emmenier les choses. A nous de ne pas tomber dans le piège. Notre lutte a recueilli un grand courant de sympathie parmi la population du pays de Montbéliard. Les travailleurs de Sochaux ont retrouvé leur dignité. Peugeot, lui, a perdu la face. Désormais, plus rien ne pourra être comme avant». Les revendications sont précisées: «La réduction des charges de travail, la cinquième semaine de congés payés pleine et entière, l'augmentation des salaires avec 400 francs pour tous, 38 heu-

res tout de suite pour aller vers les 35 heures, suppression du DIPO et du contrôle médical patronal, droits nouveaux pour les travailleurs et leurs organisations.»

Les deux modalités d'action étaient proposées ainsi: «1) Continuer l'action par des grèves sectorielles et tournantes, limitées en temps, mais qui gênent terriblement Peugeot et nous font perdre le moins d'argent possible. 2) La grève avec occupation de l'usine. C'est la forme la plus dure qui nécessite une présence constante, jour et nuit, dans l'entreprise, pour un grand nombre d'entre nous. Il faut assurer la sécurité des installations, la surveillance de l'outil de travail, son entretien et sa protection. Cela suppose des devoirs pour tous, de jour comme de nuit. Voter pour l'occupation, c'est aussi s'engager à participer à l'occupation.»

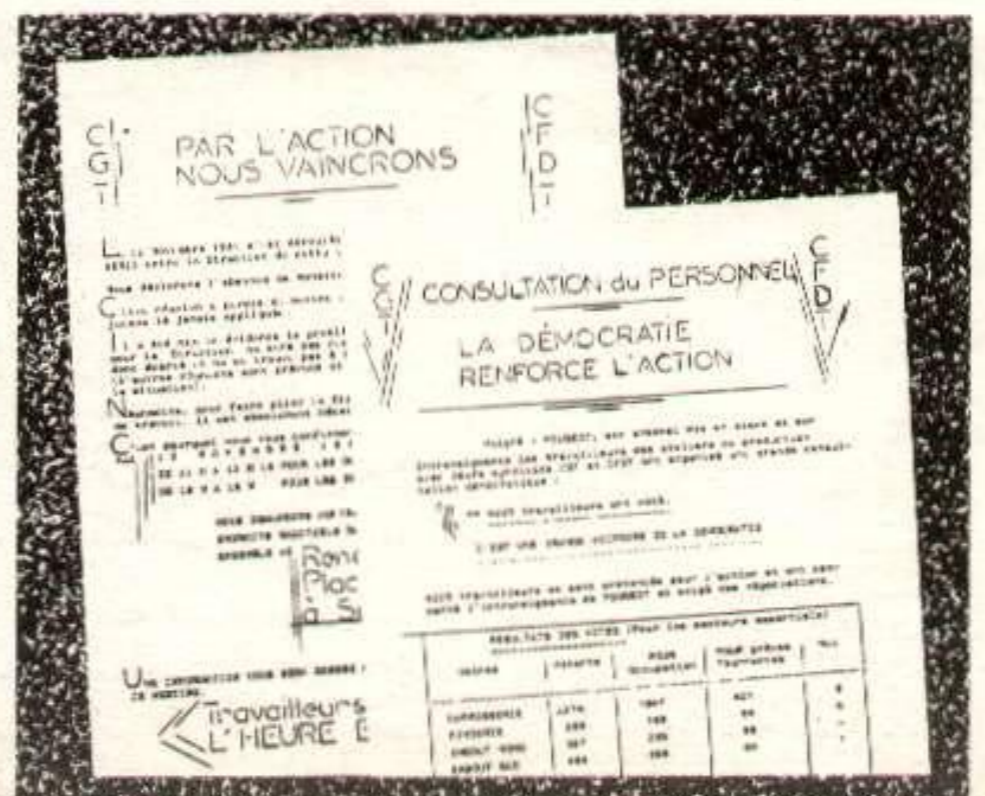
Un vote, chez Peugeot, organisé par les syndicats! Décidément, il y a du nouveau. Le vote aura lieu dans les réfectoires des usines. En dépit des pressions de la direction, 4 225 travailleurs ont voté, dont 2 274 de la carrosserie. La grande majorité des vo-

tants se prononce pour l'occupation. 1 847 O.S. de la carrosserie choisissent cette forme d'action; 420, une autre forme d'action. Au total, ce sont 2 274 ouvriers de la Carrosserie qui veulent engager l'action.

Dès le lendemain, les sections CGT et CFDT de la carrosserie appellent à la mise en œuvre de la décision majoritaire, l'occupation... à partir du matin à 4h45. Daniel me dit: «On est tous de jeunes militants, à la carrosserie. On a vu que ça ne marchait pas. On a vu qu'on n'était que 250. Or, l'usine de carrosserie couvre les deux tiers de la superficie des usines. Il y a 50 ou 60 portes à garder. On a alors rassemblé les gars dans un réfectoire. Ils ont décidé de bloquer l'embut du châssis, c'est-à-dire un point clé pour la production. Une armada de cadres est arrivée. Ils étaient 4 ou 500. L'après-midi, on a fait un rassemblement. Les gars ont dit qu'ils voulaient faire quelque chose. Les congés du 11 novembre sont venus. Ça nous a permis de réfléchir. Le vendredi 13 novembre, il y avait un meeting dehors. Les deux sections, CGT et CFDT, de la carrosserie ont décidé l'occupation de l'embut de chaîne. 600 cadres attendaient... Mobilisés par Peugeot, ils étaient là pour faire le coup de poing; certains portaient même une matraque. Un membre de la direction dira: «Les grévistes sont entourés par nos cadres comme un microbe par des globules blancs». La CGT dira: «600 cadres se sont prêtés au jeu de la direction. A la CGT, nous n'oublierions pas que d'autres ingénieurs, cadres, techniciens, ont refusé d'exécuter ces basse œuvres. Que valent les cris d'indignation de Peugeot sur la liberté du travail, quand elle conditionne la promotion de certains techniciens, ingénieurs et cadres, à leur présence dans ces commandos d'un genre spécial». Dans ces commandos, il y a également des éléments extérieurs aux usines Peugeot. Et l'on parle du SAC. Daniel continue:

«Il fallait qu'on bloque les chaînes. On est allé entre la peinture et la finition. On était 250 environ. Les gars étaient enthousiasmés qu'on ait pu bloquer les chaînes. Quand les cadres sont partis, les ouvriers qui continuaient à travailler les sifflaient... Depuis, la mobilisation se poursuit, non sans grandes difficultés. Les sanctions tombent. De nombreuses mesures de mise à pied ont été annoncées par la direction. On parle même de mesures de licenciement. Voilà qui pèse lourd, très lourd, dans le développement de l'action. Aujourd'hui, chez Peugeot, c'est une partie de bras de fer qui s'est engagée. D'un côté, une direction qui veut poursuivre sa dictature contre les ouvriers et qui utilise tous les moyens pour cela. De l'autre, des militants ouvriers, des travailleurs qui estiment, à très juste titre, qu'après le 10 mai, chez Peugeot, ça ne doit plus être comme avant. Réussiront-ils à entraîner dans leur juste combat la masse des travailleurs de Peugeot, à faire reculer la crainte de la répression? C'est en tout cas à cela qu'ils travaillent. Le syndicat CGT de la tôlerie déclare: «Pour nous faire respecter, nous n'avons pas d'autre choix que d'entrer tous dans la lutte à un moment ou à un autre. Car voilà près d'un mois que des centaines de camarades ont engagé la lutte. Nous avons retrouvé notre dignité et nous avons commencé à briser cette vie de caserne. Nous ne pouvons pas gagner tout ce que nous voulons en un mois et beaucoup de camarades ont envie d'agir mais n'osent pas encore nous rejoindre de crainte de se retrouver dans une situation plus difficile que celle qu'ils vivent actuellement.»

Quant au gouvernement... on ne peut que déplorer l'extrême mollesse de son intervention. On attend encore qu'il exprime son soutien aux travailleurs de Peugeot. Ils se battent pour que le changement réel entre dans la...



DEBAT

A PROPOS DES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE

Le droit des travailleurs dans l'entreprise est une vaste question qui mérite d'être étudiée de façon approfondie car cela nous renvoie à des questions aussi essentielles que la propriété privée des moyens de production, la place à accorder aux réformes dans une stratégie révolutionnaire, et enfin la nature des réformes à approuver pour permettre à la classe ouvrière d'accroître ses capacités d'action et permettre aux luttes ouvrières de jouer pleinement leur rôle.

Charles MALLOIRE

Les droits des travailleurs dans l'entreprise

Lorsqu'on parle des droits des travailleurs dans l'entreprise, il faut d'abord distinguer le type d'entreprise considéré. En effet, dans une entreprise de moins de 50 salariés, ou bien de moins de 10 salariés, dans une entreprise nationalisée, une société privée, une administration d'Etat, etc..., les droits des travailleurs ne sont pas les mêmes.

Ce premier effort de clarification pourrait être prolongé par une étude statistique d'où ressortirait combien de travailleurs sont concernés par tel ou tel droit, par telle ou telle extension du champ des libertés dans l'entreprise et qui sont ces travailleurs.

Vient ensuite l'examen de la réglementation très complexe du droit.

Dans l'entreprise, les droits dont disposent les travailleurs sont définis et surtout limités par un ensemble de règles qui vont des droits constitutionnels du citoyen jusqu'au droit du travail en passant par les conventions collectives et le règlement intérieur à chaque entreprise. Ce dernier règlement symbolise le pouvoir absolu du patronat au sein des murs de son entreprise. Pour illustrer le rôle de l'ensemble de ce système de réglementation, soulignons simplement que si la Constitution reconnaît aux citoyens le droit de s'organiser en parti politique, ou bien la libre circulation des idées par la presse, l'ensemble des autres réglementations — notamment les règlements intérieurs aux entreprises — interdisent toutes l'activité politique, interdisent même la pénétration des journaux dans certains cas.

A ce système de réglementation, là où les organisations syndicales existent depuis longtemps, s'ajoutent bien souvent des mises en application particulières de ces droits, mises en application qui tiennent compte des avantages acquis. Pour illustration, on peut constater que dans certaines entreprises les organisations syndicales ont le droit de distribuer leurs tracts dans l'entreprise, dans d'autres usines, une distribution de tracts dans l'atelier sera sé-

vèrement sanctionnée. Autre exemple : la notion de base de délégation trouve des applications très diverses que la jurisprudence est incapable de clarifier.

Un tel système de réglementation des droits des travailleurs prouve à quel point certains droits des travailleurs vont à l'encontre des intérêts patronaux. D'où le fait que l'usage des droits actuels reste l'objet d'une limitation et reste également soumis à la nature du rapport de force entre la classe ouvrière organisée et le patronat.

On peut oser cette question : y a-t-il de bons droits des travailleurs et des droits moins bons? Cette question nous renvoie à l'utilisation des droits dont disposent les travailleurs. Ainsi, nous ne pouvons pas mettre au même plan l'utilité des droits tels que le droit de grève, le droit d'élire ses délégués et des droits tels que le recours aux conseils des prud'hommes, etc...

Certains droits nous paraissent plus utiles que d'autres pour le travail d'organisation de la classe ouvrière. Maintenant, tous ces droits, même ceux qui nous paraissent les moins adaptés aujourd'hui à la lutte pour le pouvoir, sont le résultat d'un recul de la bourgeoisie et du patronat et sont des moyens, si faibles soient-ils, à la disposition de la classe ouvrière pour conquérir le droit suprême de diriger le pays. On comprend mieux ainsi l'acharnement permanent du patronat pour limiter les droits des travailleurs, quels qu'ils soient.

Examinons les entraves aux droits des travailleurs.

Ces entraves varient à l'extrême. Cela va de l'application stricte de la législation du travail jusqu'à la violation de cette législation. Cela peut être une volonté systématique de restreindre les libertés syndicales en usant de la jurisprudence qui est loin d'être défavorable au patronat. Cela peut être également l'interdiction stricte des droits politiques, même celui aussi élémentaire que le droit d'opinion, qui conduit certaines sociétés à «ficher» leurs employés, à pratiquer des in-

terdictions professionnelles ou bien à épilcher les affiches syndicales pour traîner en procès les syndicats auteurs d'affichages politiques au sein de l'entreprise. Les entraves aux droits des travailleurs peuvent être aussi le fait d'une réglementation archi-réactionnaire qui interdit aux travailleurs de parler, d'aller aux WC quand ils le désirent, etc... Ce type d'entrave est particulièrement courant dans certaines PME qui emploient un personnel essentiellement féminin.

Concernant l'entreprise, on constate que les droits sont limités à l'extrême, limités au point même que quiconque entreprend une action en recours pour faire respecter ses droits par les moyens légaux, ne bénéficie d'aucune protection, qu'elle soit entreprise individuelle ou collectivement; les travailleurs se trouvent toujours exposés en dernier ressort aux pires brimades, tracasseries, que le patronat peut leur infliger en vertu de son pouvoir et que la loi ne lui conteste toujours pas.

Comment est ressentie, subjectivement par les travailleurs, la notion d'extension de leur droit?

Les droits des travailleurs dépendent essentiellement du rapport de force existant entre la classe ouvrière et le patronat, il paraît important de se pencher sur la capacité qu'ont eue jusqu'alors les travailleurs à se mobiliser sur ces questions.

On ne peut pas dire qu'au cours des dernières années, les violations des droits syndicaux, la répression patronale, aient suscité de grandes actions. On signalera néanmoins les manifestations importantes pour condamner la CFT de la Verrerie de Reims lorsqu'un de ses membres a assassiné Pierre Maître, des camarades parleront certainement de débrayages qui ripostaient à des sanctions infligées à des délégués, etc. Mais il a fallu attendre le

10 mai et la loi d'amnistie pour voir réparer une quantité invraisemblable de violations des droits des travailleurs.

De mémoire, il semble que seule l'action des ICT de l'Alstom Belfort en 79 ait manifesté, pour une certaine catégorie de travailleurs, l'aspiration à des droits nouveaux, à ce qu'ils appelaient «la dignité». Il y a là un sujet de réflexion qui porte sur un aspect particulier des droits des travailleurs aujourd'hui. En dehors de cette action, l'extension des droits demeure une aspiration pour laquelle se mobilise la partie organisée de la classe ouvrière, sans pour autant pouvoir entraîner jusqu'à aujourd'hui la grande masse des travailleurs. Mais ce qui se passe à Renault aujourd'hui n'est-il pas en train de démentir une telle affirmation? C'est à étudier.

S'il est vrai que la liberté et les droits des travailleurs doivent avant tout être imposés au patronat et à la bourgeoisie, que ce soit par l'adoption d'une législation ou par l'établissement d'un certain rapport de force, on reconnaîtra que les progrès constatés ces derniers mois dans le respect des droits des travailleurs, ont manifestement été le résultat de la loi d'amnistie et cela sans que les travailleurs n'engagent de longues actions. Notons que l'absence de mobilisation rend problématique l'application de ces mesures législatives dans certains secteurs.

Ainsi, de toute évidence, les travailleurs ont besoin d'étendre leurs droits dans l'entreprise pour mieux préparer la conquête du pouvoir par la classe ouvrière. Leur action (la lutte de classe) permettra d'élargir le champ de ces droits, soit en obtenant des mesures législatives, soit en imposant au patronat des droits nouveaux. Reste la question : de quels droits nouveaux la classe ouvrière a-t-elle le plus besoin?

leurs». Ce document est signé G. Gaumé; la CGT précise qu'un autre document concernant les CE paraîtra ultérieurement, signé de Livio Mascarello.

Jean Auroux, ministre du Travail, a inscrit en tête de son rapport les principes suivants : «Faire des travailleurs des citoyens à part entière dans l'entreprise», «les acteurs du changement». Ces principes appliqués, on devrait se retrouver avec des rapports assez identiques. Eh bien, non. En fait, dans *Syndicalisme Hebdo* daté du 15 octobre 1981, la CFDT note nombre d'insuffisances de ce rapport. De plus, les thèses de la CGT et de la CFDT sont loin de se ressembler. Jugeons plutôt.

Le document de la CFDT concentre ses propositions sur :

- la négociation
- le droit syndical dans les entreprises de moins de 50 salariés

-le droit des travailleurs dont les emplois sont précaires.

Pour la CGT, ses propositions s'inscrivent dans un vaste projet démocratique, «Le temps de la démocratie», qui vise à mettre fin à la monarchie patronale.

On trouve ainsi parmi les propositions CGT :

- l'extension des droits des salariés
- l'extension du droit d'action revendicative et de grève
- le droit d'expression et les conseils d'atelier
- le droit d'information et de contrôle économique
- le droit à la formation
- l'assurance des libertés individuelles et publiques, notamment du droit politique

-la garantie du droit au travail et l'élimination des emplois précaires

-le développement des moyens et des droits des organisations syndicales

Ces différences sont importantes. Ainsi gouvernement et CFDT semblent très intéressés par les droits nouveaux qui renforcent les relations contractuelles entre le patronat et la classe ouvrière. La CGT n'y est pas indifférente mais elle les inscrit dans d'autres propositions d'élargissement des droits favorables à l'action de classe des travailleurs et à leur organisation. Autre aspect, le gouvernement semble peu soucieux d'élargir les droits des travailleurs dans les entreprises de moins de 50 salariés, alors que la CFDT insiste beaucoup sur cette nouvelle dimension que doit prendre le droit des travailleurs.

Soulignons également que pour la CFDT et le gouvernement, l'élargissement des droits s'arrête là où commencent les droits politiques revendiqués par la CGT. Et on pourrait multiplier les exemples de divergences.

En fait de droits des travailleurs, il s'agit avant tout, à travers ces thèses, de se doter de moyens supplémentaires favorables au développement et à l'accomplissement de stratégies différentes. Ce qui vérifie, si besoin est, que l'élargissement des droits comme la définition des droits, sont subordonnés à l'objectif de notre stratégie et à la stratégie qui lui correspond. C'est donc en fonction de notre stratégie qu'il nous faut définir là où nous souhaitons voir les droits des travailleurs être élargis.

SOUSCRIVEZ !

Total précédent : 135 655,10 Frs

Suppt à réabt hebdo. E. B.	Marseille.	42
Suppt à réabt hebdo. C. J. R.	Bretagne.	42
Suppt à réabt hebdo T. R.	Brest.	946
Suppt à réabt hebdo C. J.	Lussan.	42
Suppt à réabt hebdo C. M.	Orléans.	26
Suppt à réabt hebdo P. N.	Pyrennées.	42
Suppt à réabt hebdo C. G.	Valence-Agen.	46
Suppt à réabt hebdo L. D. G.	Sarcelles.	12
Suppt à réabt hebdo G. J. F.	Fougères.	42
Suppt à réabt hebdo P. T.	Massy.	42
Suppt à réabt hebdo M. R.	Montfavet.	84
Un cheminot.	La Ferté-Bernard.	15
Un militant du PS.	Paris.	5
A.F.	Sarthe.	50
Suppt à réabt hebdo S. Ch.	Nico.	42
Suppt à réabt hebdo E. M.	Aubagne.	3
Suppt à réabt hebdo A. B.	Gard.	100
Suppt à réabt hebdo A. G.	Vitry.	42
Suppt à réabt hebdo M. Cl.	Toulouse.	42
Suppt à réabt hebdo M. J-Ch.	Bordeaux.	42
Suppt à réabt hebdo V. A.	Isère.	42
Suppt à réabt hebdo M. M.	Metz.	30
Suppt à réabt hebdo C. J.	Clermont-Ferrand.	92
Suppt à réabt hebdo P. E.	Chambéry.	42
Suppt à réabt hebdo N. G.	Angers.	42

Total au 16 novembre 1981 : 137 610,10 Frs

Les différentes thèses en présence

Il existe aujourd'hui trois thèses concernant l'élargissement des droits des travailleurs dans l'entreprise :

-une thèse gouvernementale,

-une thèse de la CFDT : la CFDT a réalisé un dossier intitulé «Les droits nouveaux pour les travailleurs et leurs organisations syndicales». Ce document a été remis au ministère du Travail le 10 juillet 1981, avant même d'avoir été soumis à discussion, ce qui fait dire

aux auteurs de ce rapport : «Certaines positions pourront paraître nouvelles dans leurs modalités, elles ont paru correspondre, pour la majorité du groupe de travail, à la logique de nos orientations générales et aux expériences réalisées.»

-une thèse de la CGT : dans *Le Peuple* N° 1176, du 21 au 30 septembre 1981, la CGT a publié un document s'intitulant : «Des droits nouveaux d'intervention pour les travail-

SECURITE SOCIALE

UNE POLITIQUE DE SANTE

AUTOUR D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE DE COTISATION

Dans *L'Humanité rouge* N° 1264, nous avons examiné quelque peu la politique de santé que le gouvernement entendait mener. Nous constatons un premier fait : le déficit de la Sécurité sociale serait principalement comblé par l'effort financier demandé aux assurés sociaux. Les décisions prises lors du Conseil des ministres du 10 novembre, confirment notre conclusion. S'agit-il pour autant de caractériser pareillement les mesures prises par le gouvernement de Mitterrand et celles prises par le gouvernement de Giscard? L'orientation globale, en matière de santé, du gouvernement Giscard et du gouvernement Mitterrand est différente.

La pièce maîtresse des plans Veil et Barrot reposait sur, premièrement : faire payer les assurés; deuxièmement : ne pas faire payer les entreprises; troisièmement : renflouer certaines entreprises; quatrièmement : limiter l'accès aux

Le Conseil des ministres du 10 novembre a fortement été commenté par les journaux. Les polémiques stériles ne servent à rien, cependant la manière dont les médias se sont emparés de cette affaire, est révélatrice. La presse de droite, *Parisien Libéré*, *Figaro*, *France-Soir* titrait : «*Tout le monde paiera*», insinuant ainsi «*l'injustice*» gouvernementale qui fait encore payer les travailleurs. C'est un peu fort de chocolat! Ces journaux à la botte de la droite, de Giscard, au temps de son règne oublient un peu trop vite leur soutien inconditionnel à la politique d'austérité giscardienne. Leurs larmes de crocodiles d'aujourd'hui ne nous feront pas oublier leur attitude d'il y a que... 6 mois.

Avec *Le Matin*, on assiste à une démarche différente, titrant «*les assurés paieront 1% de plus, les patrons 3,5% de plus*», il tend à faire croire que le gouvernement s'en prend implacablement aux patrons, mais qu'il est encore, tout de même, contraint de faire appel à l'effort financier des assurés. La réalité est autre.

Tout d'abord, l'histoire commence par : il était une fois un déficit de la Sécurité sociale de l'ordre de 36 milliards, essentiellement dû aux 3/4 par la politique de Giscard-Barre. Une bonne partie des fonds de la Sécurité sociale étant destinée; à renflouer les caisses patronales, firmes pharmaceutiques, laboratoires privés, à ceci s'ajoutant le non-paiement des dettes patronales, d'une part et d'autre part, à supporter le coût de la crise économique, puisque 100 000 chômeurs représentent un manque à gagner de 1,5 milliards de francs, puisque le gouvernement Giscard-Barre a exonéré en tout ou partie de nombreuses entreprises de leurs charges sociales. Cela revient à dire que les 3/4 du déficit de la Sécurité sociale provient des cadeaux faits aux patrons. Le dernier quart de ce déficit est constitué par les mesures d'urgence que le gouvernement de Mitterrand a pris, dès les premières semaines de son exercice

allocations familiales, logement, du minimum vieillesse, des allocations aux adultes handicapés.

LA LOGIQUE VOUDRAIT QUE LES PATRONS PAIENT... MAIS...

La responsabilité du déficit n'est absolument pas imputable au gouvernement de Mitterrand. En revanche, il s'agit d'une autre paire de manches pour ce qui concerne les mesures de Questiaux pour combler le déficit. Il serait logique que le patronat le finance entièrement, puisqu'il en est responsable, même pour le dernier quart, qui n'est en fait qu'un petit réajustement du pouvoir d'achat des assurés. Mais d'une logique de classe aux mesures prises, il y a un pas de compromission que le gouvernement a franchi.

Dans le plan de financement de 36 milliards, les assurés y participeront pour 17 milliards et les entreprises pour 15 milliards. Première erreur de facturation : l'effort financier demandé aux entreprises ne s'élève pas à 15 milliards, mais à 11,7 milliards. Cette dernière

soins pour les assurés (convention médicale, fermeture d'hôpitaux, etc...); cinquièmement : laisser la gestion de la Sécurité sociale aux patrons.

Le gouvernement Mitterrand trace une autre politique de santé : certes, il fait payer les assurés, mais augmente substantiellement certaines prestations pour certaines catégories d'assurés qui, par ailleurs, seront financées principalement par les assurés. Deuxièmement : il fait payer les entreprises, beaucoup moins que ce qu'il pourrait leur demander; troisièmement : il réclame le paiement de leurs dettes, une toute petite partie seulement; quatrièmement : il leur donne de l'argent; cinquièmement : s'il parle de limite aux dépenses de santé, il n'a indiqué pour le moment que des compressions financières sur le prix des médicaments, sur les honoraires des médecins, sur la gestion des hôpitaux; sixièmement : il rend la gestion de la Sécurité sociale aux

assurés. Politique de zigzag, qui tente de satisfaire les promesses électorales sur l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, passant par un véritable droit à la santé, tout en demeurant dans un système économique fondé sur la recherche du profit, niant par excellence tous les droits, les aspirations des travailleurs.

Les mesures du gouvernement et les explications dont il les entoure, tentent d'aplanir ces contradictions antagoniques. Un seul élément nous convainc de l'impossibilité de mener cette tâche à son terme : parler du droit à la santé des travailleurs en terme de coût, cela signifie une conception très étroite de la santé, l'identifier à une absence de maladie, celle-ci étant une altération temporaire de la force de travail, il faut requinquer très vite le travailleur pour qu'il devienne à nouveau productif.

Nathalie VILLOTIERS

	BASES	Taux	RETENUES	SALAIRE BRUT
10				4 000 00
11				
12				
13		5,5% SS Mal sur Sal Total	2 200 00	
14		% SS Mal sur Sal. plaf.		
15		4,8% SS Vieil sur Sal. plaf.	1 920 00	
16		%		
17		%		
18		1,8% Retraite complément.	72 00	
19		% Retraite cadres		
20		0,84% Assur Chômage	336 00	
21		12,9%		
22		TOTAL DES RETENUES	5 176 00	5 176 00
		NET IMPOSABLE		3 482 40

re somme provenant du plafonnement de 3,5% des cotisations patronales à l'assurance maladie (9,10 milliards) et du relèvement bi-annuel du plafond (2,60 milliards). Les trois autres milliards demandés aux patrons ne sont que le paiement, très partiel, de leurs dettes, estimées entre 14,5

et 17 milliards. En outre, cette facture doit être corrigée, par l'exonération des charges sociales des entreprises, ayant signé des contrats de solidarité, des dites charges sociales sont supportées par l'Etat.

LA SOLIDARITE NATIONALE : UNE AFFAIRE INTERNE

L'effort participatif des assurés s'élève à 17 milliards, le plus gros apport (14 milliards) étant l'augmentation de un point des cotisations à l'assurance maladie, point supplémentaire qui touchera également les chômeurs, les pensionnés, les retraités percevant plus que le SMIC; le reste provenant de l'intégration des primes et des fonctionnaires dans le calcul de l'assiette de cotisation (5 200 millions), d'une hausse de 1% de la taxe sur l'alcool et le tabac (190 à 210 millions), du doublement de la taxe sur les primes d'assurance auto (1 milliard). Au vu des dépenses de la Sécurité sociale pour couvrir les frais engendrés par les accidents de la circulation, les patrons ne voient pas, pourtant leurs cotisations augmentées, au vu des dépenses de la Sécurité sociale pour couvrir les frais engendrés par les accidents du travail...

L'affaire est vite vue; d'emblée, on perçoit le dé-

équilibre de l'effort demandé, 1- aux patrons, 2- aux assurés. On pourra nous objecter : «*Vous ne dites mot sur les mesures contenues dans ce financement et uniquement favorables aux assurés*». Que si fait, on y vient, mais ça n'améliore guère la plaidoierie du gouvernement :

- couverture sociale pour tous les chômeurs, coût 200 millions
- amélioration des remboursements de divers produits médicaux : lunettes, audioprothèse, prothèse dentaire
- suppression de la franchise de 80 francs pour la 26ème maladie
- suppression des abattements sur les actes des dispensaires
- coût pour l'assurance maladie : 1,8 milliards.
- relèvement du minimum vieillesse, coût 21,85 milliards, pris en charge sur le budget de l'Etat.
- majoration des pensions de reversion, coût 650 millions.
- majoration des pensions avant la loi Boulin, coût 650 millions.
- majoration de 25% des allocations familiales, coût 4 milliards.
- coût total : 7,10 milliards...

à mettre en rapport avec les 17 milliards demandés aux assurés. S'il s'agit d'une redistribution des revenus,

celle-ci n'est qu'interne : l'argent des assurés retourne -partiellement- aux assurés. Enfin, disons quelques mots sur l'intervention de l'Etat dans ce budget social, le relèvement du minimum vieillesse (21,85 milliards) est pris en charge par l'Etat, par ailleurs, celui-ci contribue pour 2,5 milliards au financement de la Sécurité sociale; mais répétons-le, ce sont essentiellement les travailleurs qui financent le budget de l'Etat; celui pour 81/82 sera financé pour 20,6% par l'impôt sur le revenu, pour 43,7% par la TVA et pour 8,9% par l'impôt sur les sociétés. Ce qui signifie qu'ici aussi la répartition des revenus s'exécute d'une manière particulièrement interne... aux ressources des travailleurs.

Les jeux sont faits, que nous reste-t-il au bout du compte? les plus défavorisés ont eu leur pouvoir d'achat rapproché un peu plus du minimum vital, tout en restant en-dessous, et ceux, par contre, qui gagnent un petit peu plus que le SMIC, ont leur pouvoir d'achat éprouvé. Ça doit être ça la solidarité nationale, l'amélioration du pouvoir d'achat pour les plus défavorisés, thèmes chers à Mauroy. «*Faire payer les riches est (en effet) un slogan de démagogie et de facilité*», comme l'a volontiers rappelé Delors.

LES REACTIONS SYNDICALES

CGT :

«*La CGT désapprouve le rétablissement d'une cotisation supplémentaire de 1% sur les salaires et les différentes indemnités d'un montant supérieur au SMIC. (...) La réédition des moyens employés par le gouvernement précédent est non seulement une injustice sociale et un contre-sens économique, mais également une faute politique (...)*

«*La CGT considère qu'il faudra corriger l'erreur sérieuse qui vient d'être commise -et dans le cadre d'une réforme démocratique respectant loyalement la représentativité de chaque organisation syndicale- trouver les solutions d'un financement sain assurant une protection sociale de haut niveau pour tous et réduisant les inégalités.*»

CFDT :

«*La CFDT constate que les mesures de financement pour combler le déficit de la Sécurité sociale touchent, une fois de plus, principalement les salariés (...). Le rétablissement de ce 1% ne va pas dans le sens de la priorité accordée à l'emploi et à la réduction des inégalités... Cette amputation du pouvoir d'achat sera encore plus ressentie par les smicards et les bas salaires. La CFDT demande à ses organisations de tenir compte de la situation nouvelle ainsi créée dans l'élaboration de leurs revendications salariales.*»

INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE/CROIX (NORD)

Pour le maintien de l'emploi

Mardi matin 10 novembre, 8 heures, dans les bureaux, les métallurgistes d'IHF Croix tiennent leur assemblée générale. C'est une foule impressionnante qui écoute les compte-rendus du CCE tenu la veille à Paris. Comme prévu, la direction s'en est tenue à son plan de licenciements (513 à Croix sur un effectif de 1503 travailleurs), ce qui a motivé le départ immédiat de la réunion de la CGT, laissant sur place un observateur, et le retrait ultérieur de la CFDT.

Les deux syndicats les plus importants de l'entreprise (en unité d'ailleurs avec les autres sections syndicales) sont bien d'accord pour refuser les licenciements et proposer des objectifs très concrets pour le maintien et le développement de l'emploi à IHF :

- fabriquer et monter l'« Axial flow » (moissonneuse-batteuse d'un type nouveau) à Croix, et non à Angers; en effet la direction envisage de créer une unité à Angers, et dans l'immédiat elle veut licencier du personnel à Croix.

- maintenir les productions actuelles (moissonneuses-batteuses de tout type, rotatives, latérales, cabines et pièces de tracteurs, etc...) et les diversifier.

- développer à l'avenir le centre expérimental d'études de Croix.

... Pour ne citer que quelques unes des revendications présentées à l'assemblée générale.

Mardi matin, 8 heures trente, après qu'un militant de la CGT ait rappelé la nécessité de faire grève active et sur place, et de ne plus laisser sortir de matériel de l'entreprise, à main levée, les travailleurs votent le boycott du CE qui doit se tenir le matin même, où la direc-

tion n'a bien évidemment rien de neuf à leur apprendre, et partent en manifestation à la mairie de Wasquehal où se tient l'assemblée intersyndicale. (Notons entre parenthèse que la CGT souhaite promouvoir un Comité local pour l'emploi sur Croix Wasquehal).

C'est un mouvement suivi à plus de 90%.

Jeudi 12 novembre: est connue la décision de Pierre Mauroy refusant dans l'immédiat les licenciements demandés par la direction.

Vendredi 13 novembre en assemblée générale, les travailleurs décident un débrayage de 2 heures. Plusieurs questions importantes: l'unité et la détermination de tous les travailleurs, la solidarité des autres entreprises, la popularisation seront capitales pour aider les travailleurs d'IHF à obtenir un rapport de forces en leur faveur contre la direction. Les débrayages se poursuivront pendant trois semaines, délai que Pierre Mauroy et les Pouvoirs publics ont donné à la direction pour revoir son plan. Ensuite ce sera l'épreuve décisive.

Il est clair que deux politiques de l'emploi s'affrontent: les visées du groupe international sont de concentrer l'activité sur le matériel lourd et de gros rapport, de rationaliser les productions et de réduire les frais en licenciant. C'est ainsi qu'IHF compte compenser ses pertes en 80/81, pertes dues au marasme du marché international de la machine agricole, mais aussi, comme le souligne la CFDT, à la grève menée six mois durant, par 50000 salariés du trust en Amérique, qui, comme leurs camarades français, se sont battus contre les mesures visant à améliorer la productivité et réorganiser la production sur leur dos.

Du point de vue des syndicats, les solutions existent. C'est ce qu'exposent à la fois la CFDT IHF Croix dans un dossier bien fourni et la CGT qui a proposé depuis deux mois au ministère de l'Industrie, un plan pour IHF. La CGT ouvrirait d'ailleurs jeudi et vendredi, un bureau d'embauche, prouvant la possibilité non seulement de maintenir les emplois à IHF, mais d'en créer 347 tout de suite, à condition de faire triompher deux revendications des métallurgistes:

- 35 heures sans perte de salaire;

- pré-retraite à 55 ans, en gardant les avantages acquis et à condition que les postes libérés le soient pour embaucher des chômeurs;

Ces revendications seront présentes mardi 17 novembre, journée d'action CGT dans la métallurgie.

Pour sa part, la section de Roubaix-Tourcoing du PCML, qui soutient pleinement la lutte des métallos de l'IHF Croix, a adressé une lettre au ministre du Travail, communiquée également à la direction départementale du Travail, au Conseil régional et au maire de Croix, qui reprend ces revendications offensives des travailleurs tout en demandant la suspension des licenciements (maintenant obtenue) et la reconnaissance du droit à l'emploi comme un droit fondamental des travailleurs.

Le PCML compte maintenant prendre des initiatives pour développer la solidarité vis-à-vis de l'IHF dans les entreprises métallurgiques de la métropole et appeler de manière générale au soutien à ceux de Croix.

Correspondant
ROUBAIX



MONTPELLIER

En tournée avec les éboueurs

Invitée par le syndicat CGT de l'entreprise SPN Nicollin, à m'informer sur le terrain, de leurs conditions de travail et, par conséquent, à faire une tournée de ramassage avec l'une des équipes, je me suis trouvée à 6 heures, un matin de novembre, prête à démarrer avec une des équipes de ramassage. L'entreprise de Montpellier qui emploie 250 personnes couvre non seulement la ville, mais une partie des communes aux alentours (Vauvert, Palavas...). Cela ne représente pas moins de 75 secteurs, 23 commençant à 4 heures du matin, les autres à 6 ou à 7 heures. Après un petit café, l'équipe de 3 (1 chauffeur, 2 rippeurs) commence sa tournée, une tournée précieuse pour toutes les informations que je vais recueillir sur les conditions de travail chez Nicollin, précieuse aussi pour la solidarité au sein de l'équipe et par rapport aux travailleurs des entreprises que l'on rencontrera en chemin... Ils s'arrêteront d'ailleurs pour donner un coup de main aux «pousistes» qui travaillent seuls au balayage des rues, dont les secteurs sont très lourds; l'allègement de leurs secteurs fait partie intégrante des revendications du syndicat CGT... Au fur et à mesure que le ramassage s'effectue, conteneurs pour les administrations, ordures ménagères pour les particuliers, la pénibilité et les risques d'accident encourus par les travailleurs me paraissent de plus en plus évidents: pour les deux rippeurs, et bien souvent pour le chauffeur aussi, 6 jours sur 7, par n'importe quel temps, pluie, froid, neige, chaleur - les jours d'intempérie n'existent pas - il s'agit de ramasser des ordures qui sont en vrac

et trop souvent jetées au petit bonheur par une population mal informée, ou encore il s'agit de vider des poubelles, pouvant peser 20 ou 30 kg ou plus, le tout le plus rapidement possible. Ils ne s'arrêtent pas de courir, pas besoin de consommer des fromages allégés pour garder la forme!

Leur paire de gants ne peut éviter les accidents. Un chiffre, malheureusement trop parlant: 1000 jours d'arrêt de travail l'an dernier pour Montpellier; récemment encore, un travailleur a été écrasé mortellement par une benne à Nîmes. Malgré cela, on refuse toujours de considérer leur travail comme insalubre! Ceci leur permettrait pourtant d'avoir la retraite à 55 ans au lieu de 65. Sans résoudre le problème des risques d'accidents, ce serait un avantage non négligeable. Les ordures ménagères, entassées un peu partout par une population peu soucieuse du travail des éboueurs, représentent un problème qui leur tient aussi beaucoup à cœur; c'est un surcroît de travail. Une bonne information auprès de la population, la mise en place de conteneurs plus nombreux, aplairaient un peu leurs difficultés. Ne revient-il pas à la municipalité de faire courir cette information?

Vers 10 heures, la tournée était finie pour moi, pas pour eux; puisqu'après avoir vidé la benne à la décharge, ils avaient encore quelques heures de travail.

DU TRAVAIL SUR LA PLANCHE POUR LES SYNDICATS

La CGT Nicollin sur la zone industrielle, c'est quelque chose! En 73, suite à

l'intervention des CRS venus déloger les travailleurs de Gelbon, usine voisine, les éboueurs avaient débrayé et avec d'autres, avaient encouragé et aidé des débrayages de soutien d'entreprises de la zone. Leur solidarité n'est pas un vain mot, et nombreux sont ceux qui en ont bénéficié ces dernières années et ces derniers mois: Renault, COOP, MSTU, Courrier du Midi, Sud-couleur...

Avec plus de la moitié des effectifs syndiqués à la CGT, le syndicat recueille aux élections professionnelles 180 voix dans l'entreprise et 45 sièges de délégués. Bien implanté et actif, il a la confiance des travailleurs de Nicollin. La grande grève victorieuse de mars 80 et la dernière de juillet 81, qui a abouti positivement, témoignent de la bonne mobilisation des travailleurs et de la maturité du syndicat.

Tout cela sera bien utile, pour l'avenir; en effet, c'est en juillet 82 que la mairie doit renouveler ou non, le contrat avec SPN (puisque c'est la mairie qui donne l'adjudication pour le ramassage des ordures).

Si le contrat n'est pas renouvelé, que vont devenir les travailleurs de cette entreprise?

La mairie va-t-elle les reprendre à son compte? Va-t-elle confier le ramassage des ordures à une autre entreprise nationale où les avantages en salaires et autres sont moins bons?

Face à cette échéance importante, la CGT nous a affirmé être prête à défendre pied à pied l'emploi de tous par les luttes.

Correspondante
MONTPELLIER

SCOP PILOTE/BERCK (NORD)

Que veut le PS?

Lorsque la Scop-Pilote était manufacture, le patronat, en exploitant les handicapés, tirait de la vente et de la publicité, basée sur la pitié, des profits substantiels, sans pour cela investir.

Quand, en 1977, il y eut dépôt de bilan, loin de se laisser aller à la passivité, les travailleurs handicapés et valides unis luttèrent avec leur syndicat CGT et le soutien des partis politiques, PCF, PS et nous-mêmes Parti communiste marxiste-léniniste, pour le maintien de leur emploi et de leur dignité.

Maintien de leur dignité, en refusant le projet des partis de droite (mais aussi de gauche) de les intégrer dans un atelier protégé (c'est l'application de la loi de 75 dont nous demandons l'abrogation).

Maintien de leur emploi, en créant une coopérative ouvrière, en 1979, seule possibilité qui leur était

offerte pour conserver leur outil de travail et rester garant de leur emploi.

Vint le 10 mai. Avec l'installation d'un gouvernement de gauche, le problème Pilote fut résolu assez rapidement. En juillet, par un accord entre le gouvernement et la CGT, accord qui entérina l'acquis des luttes des travailleurs en leur donnant les moyens financiers.

MAIS DEPUIS QUE S'EST-IL PASSÉ?

Comment se fait-il que l'établissement régional ait mis deux mois pour débloquent les salaires d'août et de septembre bloquant ainsi le fonctionnement de la Scop?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il vraiment décidé la mise en place d'un plan de relance que lorsqu'il s'est assuré que les éléments actifs de la CGT à la direc-

tion aient été éliminés, pour être remplacés par une nouvelle direction qui déclare appliquer le plan de relance... de la même CGT?

Il est surprenant de constater qu'à tous les échelons ceux qui pouvaient débloquent les fonds sont membres du Parti socialiste. On ne peut qu'interpréter cela comme une volonté délibérée du PS d'écarter de la gestion des militants actifs de la CGT, donc la CGT. Nous pensons que ces pratiques sont inacceptables pour des militants se réclamant du mouvement ouvrier; c'est pourquoi nous nous solidarisons avec la section CGT de l'entreprise. N'est-ce pas le seul syndicat qui, depuis 68, défend le caractère spécifique de Pilote? C'est pourquoi nous appelons les travailleurs de l'entreprise à le rejoindre.

Correspondant

Les sept licenciés doivent être réintégrés !

Les 7 licenciés de la SNIAS à St-Nazaire : une affaire qui remonte au temps de Giscard-Barre, voilà deux ans, en novembre 79. Depuis, les 7, les syndicats CGT et CFDT de leur entreprise, les travailleurs de la SNIAS, de leur région, se battent pour leur réintégration.

Jeudi dernier, 12 novembre, ils étaient venus de St-Nazaire à Paris, avec environ 150 de leurs camarades : une action organisée par la CGT. Car ils ne sont toujours pas réintégrés. Ils sont allés en manifestation, avec banderoles et pancartes, devant le siège de la SNIAS, puis à Matignon, au ministère de la Défense (leur ministère de tutelle), à l'Assemblée nationale...

A 14 heures, après un casse-croûte bien mérité pour tous ces travailleurs à la Maison des métallos, les organisateurs présentaient cette action à la presse, en présence des 7 licenciés.

Gilles CARPENTIER

Novembre 1979, plusieurs conflits en cette fin d'année : RVI, Dassault, Alstom, SNIAS... Attitude patronale dure, répressive.

A la SNIAS, la politique antisyndicale (contre la CGT et la CFDT), pour « organiser l'intégration », est contrôlée par un organisme directement lié au CNPF. Les méthodes pour y « casser les syndicats » y sont expé-

mentées à la demande de l'UIMM (la SNIAS relève des conventions signées par le patronat de la métallurgie) : c'est un véritable banc d'essai de la politique patronale. D'ailleurs, les expériences de la SNIAS donnent lieu à des conclusions, expédiées ensuite à tous les patrons à titre de modèle.

C'est dans ce contexte qu'intervient le licenciement

des 7. L'ambiance est devenue insupportable à la SNIAS.

La lutte a été engagée notamment sur des problèmes d'embauche, contre la fermeture de certains secteurs de l'entreprise. Que fait la direction ? Elle s'en va ! Elle revient le 27 novembre, non pour recevoir quiconque, mais pour licencier les 7, contre lesquels des plaintes sont déposées : violences, menaces et autres prétextes.

Après 17 mois d'enquête, la justice n'a retenu aucune inculpation. C'était un prétexte. Et même l'un d'eux n'était pas là le jour des prétendus faits incriminés !

Tous syndicalistes, les 7 n'étaient par contre pas des « protégés » de la loi, pour qui il faut, par exemple, autorisation de l'Inspection du Travail : un choix tout à fait clair. Ils étaient en fait des otages, et la décision de les licencier, une décision politique.

Et aujourd'hui ? Après

le 10 mai, est-il possible que ces travailleurs restent hors de leur entreprise ? Non ! « Question de justice, question d'honneur » dira René Lomet (secrétaire confédéral de la CGT) dont la présence témoigne du complet soutien de la Confédération. Question de justice pour des victimes de l'arbitraire patronal ; question d'honneur pas seulement pour les syndicats mais aussi pour le gouvernement dont l'orientation est autre...

Pendant des mois, les licenciés, qui (sauf deux) n'ont jamais pu trouver un autre travail (« marqués au rouge », ça existe) n'ont jamais cessé de se battre pour leur réintégration, bénéficiant d'une solidarité active et multiforme.

Après le 10 mai, la direction de la SNIAS, refusant toujours cette réintégration, aurait bien voulu se débarrasser du problème, en les faisant embaucher dans des petites entreprises sous-traitan-

tes ! Depuis le 24 août, ils rentrent dans leur entreprise, sous la responsabilité de la CGT et de la CFDT. Réponse de la direction : astreinte financière, et même blocage de leurs comptes bancaires pendant trois semaines.

Un comité de soutien regroupant 160 personnalités diverses s'est constitué à St-Nazaire. Ces dernières semaines, les 7 ont été reçus par les travailleurs de la SNIAS de la région parisienne. Des pétitions circulent.

Le 12 novembre, pour la première fois, une délégation avec les 7 licenciés, a été reçue au siège par le secrétaire général, qui n'a pas essayé de démontrer qu'il ne fallait pas qu'ils soient réintégrés.

A Matignon, on s'est montré d'accord pour la réintégration, mais c'est « l'affaire de la direction de la SNIAS ». Mais « le gouvernement doit se faire obéir » a dit la délégation... Une ré-

ponse devrait venir assez rapidement.

« Il n'y aura ni fléchissement, ni découragement. Que la direction ne compte pas sur un quelconque pourrissement », concluait René Lomet après que Jean Desmaison (secrétaire fédéral de la Fédération de la métallurgie CGT), expliquant le sens de la journée, eut déclaré notamment : « Ainsi appliquée à la SNIAS, la politique des hommes du passé, du trio Giscard-Barre-Ceyrac, a étouffé toutes libertés au sein de l'entreprise, et cela par le chantage, le fichage, la sélection à l'embauche, les pressions morales, les chiens, les commandos et les licenciements. Nos licenciés de St-Nazaire sont donc une partie de ce tout. Et c'est à un changement d'ensemble qu'il faut travailler aujourd'hui au sein de cette entreprise nationale. »

TLM/MARSEILLE

Il est temps que ça change !

TLM : Tréfilerie et laminaires de Méditerranée, entreprise de câblage électrique (câbles du métro par exemple). Pour la première fois depuis 50 ans, l'usine est occupée par l'ensemble des 300 ouvriers. Leurs revendications sont depuis longtemps proposées à négociation à la direction mais celle-ci a toujours refusé... et pourtant, ces revendications à l'époque des 35 heures sont justes et légitimes : -40 heures sans perte de salaire (actuellement 42 heures 30 par semaine). -le treizième mois. -prime de panier, -prime de transport, -réexamen de la grille salariale, -respect de la dignité et des libertés syndicales, avec une demi heure d'information. En effet cette entreprise c'est quasiment l'ancien temps. Conditions de travail déplorables, accidents toujours possibles. Aucun salaire semblable, le patron s'en vante : « Je préfère donner la prime à la tête du client ». Brimades, menaces verbales ; par exemple les chefs qui prétendent faire marcher les femmes à la baguette. Refus de reconnaître les sections syndicales. Conventions collectives bafouées.

Alors, le 2 novembre, c'est la grève et le 5 novembre, les patrons et les cadres ayant eu le culot de manger un méchoui au chaud à l'intérieur de l'usine en narguant les ouvriers, c'est le ras-le-bol et l'occupation des locaux décidée par l'ensemble des travailleurs sous la direction de

l'intersyndicale CGT-CFDT. Et depuis du côté du patron, c'est l'arsenal bien connu des réponses : « Ouvrez les portes et on négociera », « D'accord pour les 40h, mais sur dix mois avec 120 francs de perte de salaire transformable en prime d'assiduité ». Tentative de division des travailleurs, intimidation, etc...

Ils ont dû ajouter à leurs revendications, la réintégration de trois ouvriers que le patron a licencié en refusant de renouveler leur contrat à durée déterminée et le paiement des jours de grève.

Lundi 16 novembre, les délégués syndicaux rencontrent la direction devant l'inspecteur du Travail. Si le patron fait quelques concessions (non licenciement des trois ouvriers, étalement plus court de la réduction du temps de travail) pour les travailleurs qui apportaient aussi quelques concessions (40 h au 1^{er} mars par exemple) cela est insuffisant.

Les ouvriers sont déterminés à occuper jusqu'à satisfaction des revendications, d'autant plus déterminés qu'une coordination CGT a eu lieu avec les Cableries de St-Etienne, du même groupe, où les travailleurs ont obtenu des améliorations sur leurs conditions de travail. Les patrons peuvent payer, ils ont enregistré une hausse de 58% de leurs profits pour l'année 79-80.

Correspondant
Marseille

EDF-GDF

Grève et manifestation prévues pour le 24 novembre

La Fédération nationale CGT de l'Energie appelle tous les travailleurs d'EDF-GDF à 4 heures de grève le 24 novembre prochain. C'est dire que la CGT ne se satisfait pas plus du contenu du « protocole » issu de la séance de négociation du 4 novembre dernier que de sa version précédente présentée aux fédérations syndicales par les directions générales d'EDF-GDF et concernant la réduction et l'aménagement du temps de travail. Et elle ne le signera donc pas, ni aucune de ses parties.

Elle ne se satisfait pas non plus de l'évolution du pouvoir d'achat à EDF-GDF, ni des perspectives d'embauche,

Concernant le problème du temps de travail, la CGT estime avoir mis en échec la manœuvre politique que représentait à ses yeux le premier projet : remise en cause des prérogatives syndicales en matière de temps de travail, conception d'une « politique contractuelle minoritaire », etc...

Ceci étant, au sujet du nouveau protocole (qui compte une déclaration d'intention et deux textes séparés), la CGT fait les remarques suivantes :

-sur la réduction du temps de travail (objet du premier texte), il n'y a pas eu de véritable négociation, tout comme dans le privé ou ailleurs où le patronat s'accroche au protocole national, du 17 juillet ; la réduction (39 heures au 1/1/82, 38 heures au 1/10/82) n'est pas suffisante pour créer des emplois.

-sur ce même point, le texte interdit toute négociation sur les congés (annuels, spéciaux...), récupérations et autres problèmes liés au temps de travail avant le premier semestre 1983. Il est inadmissible de signer cela ; FO et l'UFCM (la CGC d'EDF-GDF) qui l'ont signé portent une très lourde responsabilité.

-sur l'aménagement du temps de travail (objet du deuxième texte), le protocole ouvre la porte à la remise en cause d'acquis, comme la compensation en cas d'horaires décalés, et comporte des interprétations utilisables contre l'agent dans le cadre de l'aménagement individuel du temps de travail, tout cela sous prétexte d'amélioration du service public... que la CGT voit plutôt à travers des créations de postes : développer une structure au plus près des usagers, alors qu'au contraire on supprime actuellement des points d'accueil (la CGT estime à environ 20 000 agents les besoins actuels : 10 000 intérimaires ou sous-traités à titulariser et 10 000 postes à créer).

La CGT estime d'autant moins opportun de signer un tel protocole que le statut d'EDF-GDF fait obligation que toutes les questions de ce type soient mises en débat devant la « Commission nationale du personnel », organisme paritaire chargé en particulier de veiller au respect du statut. Elle en a demandé une réunion extraordinaire et compte bien y obtenir des avancées : c'est aussi pour cela qu'elle appelle à « pour-

qui, avec l'exigence de l'ouverture réelle de négociations et la réduction du temps de travail, seront les axes de mobilisation de cette journée d'action qui se veut « une mise en garde à l'intention des directions générales », une action « pour faire progresser le gouvernement plus vite et plus loin ».

C'est de tout cela que se sont largement expliqués devant la presse des responsables de la Fédération CGT de l'Energie (dont son secrétaire général) ce mardi 17 novembre dans les locaux syndicaux aux services centraux d'EDF, rue Murat.

G.C.

suivre la pression ».

« Au sujet de ce protocole (dont la deuxième partie, outre FO et l'UFCM, a été signée par la CFTE), les militants du PCML d'EDF-GDF soulignent quant à eux les dangers qu'il représente notamment au niveau de l'aménagement du temps de travail : il maintient l'amplitude de 8 heures, ce qui impose des horaires décalés, "multiples", d'autant que la réduction pourrait se faire sous plusieurs formes (journalière, hebdomadaire, mensuelle) et que le samedi ne serait plus jour de fermeture. La multitude d'horaires possibles par groupes d'agents - voire par agent - dont la définition appartient à la direction (en fonction de ses objectifs et critères) selon le texte, serait un grave élément de division, d'atomisation du personnel. L'acquis de l'horaire fixe, identique pour tous les agents serait ainsi balayé, avec la fermeture le samedi, laissant les mains libres à la direction, sans engagement par ailleurs sur la création d'emplois !

C'est la conception de l'aménagement que le CNPF a fait mettre en œuvre dans le protocole de juillet... ».

Sur les autres questions, la CGT estime qu'il va y avoir

perte sensible de pouvoir d'achat pour 81 (10,25% de hausse des salaires) encore aggravée par la hausse de la cotisation Sécurité sociale.

Elle juge inadmissible que le ministre de l'Industrie (ministre de tutelle d'EDF-GDF) ne l'ait pas encore rencontrée (ni d'autres syndicats d'ailleurs) et, à une question sur la responsabilité du gouvernement répond qu'« on ne peut accepter aujourd'hui ce qu'on a refusé hier ».

Certes l'action du 24, qui comportera une manifestation à Paris (elle se rendra au ministère de l'Industrie) et ne doit pas se traduire par des baisses de production ou interruption de distribution, ne manque pas d'objets !

URGENT

Nous demandons à tous les diffuseurs qui n'ont pas réglé les factures de vente militante (VM) de le faire très rapidement.

L'Administration

Ces gens, hauts fonctionnaires, grands commis de l'Etat, sont-ils de purs technocrates gestionnaires dévoués corps et âmes à un Etat au-dessus des forces sociales et économiques? On constate que de plus en plus de fils de patrons investissent le secteur public. On assiste à une progression des membres des grands corps, vers 1964, au sein de la grande bourgeoisie recensée dans le «Who's who». En 54, ils ne représentaient que 15% de la population globale, ils en forment 20% en 64 et 16% en 74. Cela ne signifie nullement que ce soit produit une dévalorisation de ces fonctions, mais bien au contraire que la grande bourgeoisie a tendance à investir directement ses propres hommes dans la haute fonction publique. Une telle évolution se produit au cours de la période 1960-1964, période d'enracinement du gaullisme. Le haut service public va se trouver valorisé au début d'un régime qui place sa légitimité dans un Etat qu'il présente comme étant au-dessus des partis. A cette époque, le capital monopoliste prend directement en main les rênes d'un pouvoir qui se trouve concentré tout entier entre les mains du président de la République. Le gaullisme a favorisé l'entrée en politique des hauts fonctionnaires dont il a peuplé gouvernements et cabinets ministériels. La filière de recrutement par le biais du notabilisme est ainsi marginalisée au profit des hauts fonctionnaires directement liés aux monopoles.

Si, en 1954, 41% des individus qui sont dans l'administration centrale au début de leur carrière restent dans ce secteur, ils ne sont plus que 24% en 1964 et 22% en 1974. En 1954, sur 356 individus qui sont au départ dans la fonction publique, 20% vont dans le secteur privé; sur 471 individus en 1964, 21% font de même; en 1974, 28% pantoufflent. Il y a donc une progression sensible du passage de la haute administration à la direction des grandes entreprises. Toujours d'après les mêmes sources, l'âge moyen de passage du secteur public vers le secteur privé tend à s'abaisser de plus en plus. De 43 ans en 1954 et 1964, il passe à 40 ans en 1974. On assiste au même phénomène, en sens inverse: du secteur privé vers le public; il s'élève à 48 ans en 1954, 42 ans en 1964 et 35 ans en 1974.

LE PANTOUFLAGE

DES SOMMETS DE L'ETAT... AU SOMMET DES TRUSTS

Ce sont les membres des grands corps, en haut de la hiérarchie administrative, que l'on retrouve aux postes les plus importants

entre le secteur privé et le secteur public au niveau des directions. Les hauts dirigeants guidés par le même souci d'efficacité passent indifféremment du public vers le privé et, ce qui est nouveau, du privé vers le public.

L'origine, la carrière, la trajectoire des grands commis de l'Etat confirment que l'Etat est directement investi par les dirigeants des grands trusts capitalistes particulièrement depuis ces vingt dernières années. La gestion de l'Etat qui intervient de plus en plus dans les restructurations et le redéploiement des grands monopoles fait partie du cursus des Pdg, leur sert de tremplin. Phénomène nouveau, apparu au cours des ces dix dernières années: des cadres supérieurs en nombre croissant passent du privé au public. A cause des hommes qui en occupent les postes clés, à cause de ses liens et ses courroies avec les grands monopoles auquel il est subordonné, l'Etat, façonné par la logique du profit, semble peu apte à tourner dans un autre sens.

Les Hauts cadres de l'armée sont ceux qui pantoufflent le plus (39% de cadres supérieurs quittent leur corps en 1954, 38% en 1964, 41% en 1974). En 1974, sur les 41% d'officiers qui pantoufflent, 21% deviennent cadres supérieurs et 20% P-DG de la banque et de l'industrie. Voilà qui porte un rude coup au mythe d'une armée résolument à l'écart des grands mouvements sociaux. Alors que par l'intermédiaire de ses plus hauts dirigeants, l'armée se trouve étroitement mêlée au monde des affaires. Il n'est plus besoin de citer l'exemple du Général Mitterrand (Jacques, frère de François), reconverti aux vertus du business puisque P-DG de la SNIAS, fonction dans laquelle il vient d'être reconduit récemment. La SNIAS est par ailleurs très réputée comme banc d'essai des nouvelles méthodes patronales.

DES SOMMETS DE L'ETAT... AU SOMMET DES TRUSTS

Ce sont les membres des grands corps, en haut de la hiérarchie administrative, que l'on retrouve aux postes les plus importants

Membres des grands corps de l'Etat

LES GRANDS CORPS DE L'ETAT

Il s'agit des plus hauts dirigeants de l'Etat passés par le moule des grandes écoles et issus de la haute bourgeoisie. Au sens large, on y inclut: le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, l'Inspection générale des Finances, le Corps diplomatique, le Corps préfectoral, les Services de mines, celui des Ponts-et-Chaussées, les officiers supérieurs de l'armée. Au sens restrictif, les membres des grands corps sont ceux des trois grands corps administratifs: le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes et l'Inspection des Finances, qu'on distingue des grands corps techniques (Ponts-et-Chaussées, Mines, Armements).

LE CONSEIL D'ETAT

Il joue le rôle de conseiller du pouvoir central et de juridiction administrative. Il a perdu sa qualité de juge administratif en 1953 au profit des tribunaux administratifs. La présidence du Conseil d'Etat appartient en droit au premier ministre, en son absence au Garde des Sceaux. Le vice-président dirige effectivement le Conseil. Les auditeurs du Conseil d'Etat sont recrutés exclusivement par le biais de l'Ecole nationale d'administration. Le Conseil est divisé en cinq sections dont quatre sections administratives (Intérieur, Finances, Travaux publics, Section sociale) et une section de contentieux. Cette section absorbe la majeure partie des membres du Conseil. Chaque année le Conseil remet un rapport au gouvernement. Ce rapport n'est pas public.

Le Conseil est obligatoirement consulté par le gouvernement sur ses projets de loi, il est également consulté sur les ordonnances et les règlements d'administration publique. Il examine chaque année plusieurs milliers de textes de loi. Le Conseil est juge d'appel à l'égard des décisions des tribunaux administratifs et de toutes les juridictions statuant en premier ressort. Il est juge de cassation à l'égard des tribunaux administratifs statuant en dernier ressort. Le Conseil d'Etat est présenté comme le protecteur des libertés publiques, gardien des «principes généraux du droit». Il arrive que parfois (rarement) le Conseil se heurte au gouvernement à l'occasion de recours introduits devant lui dans des affaires qui ont un certain caractère politique — notamment à propos de décrets promulgués par le pouvoir politique.

LA COUR DES COMPTES

Elle comprend 210 membres dirigés par un premier président choisi parmi les conseillers maîtres. On trouve ensuite les conseillers référendaires, puis les auditeurs. Contrairement à ceux du Conseil d'Etat, les magistrats de la Cour des Comptes sont inamovibles. Les auditeurs sont recrutés par le biais de l'Ecole nationale d'administration. La Cour des Comptes est divisée en cinq chambres chargées de vérifier les comptes de tous les comptables publics, de tous les ministères et administrations et de tous les crédits publics. Elle vérifie le maniement des deniers publics, ses arrêts sont soumis au contrôle du Conseil d'Etat par la voie de la cassation. Son rôle ad-

VOYAGE AU CENTRE DE L'ETAT

Ils sont aujourd'hui maîtres de requêtes au Conseil d'Etat, auditeurs à la Cour des comptes, inspecteurs des Finances. Ils étaient hier à l'Ecole nationale d'administration. On les retrouvera demain à la tête d'une administration ou dans un cabinet ministériel, ou encore dans la direction d'une multinationale. Ils sont fils d'ambassadeur, de préfet, de haut fonctionnaire, de ministre ou encore de P-DG.

Issus de la haute bourgeoisie, formés et recrutés dans le sérail des gran-

des écoles, ces quelques centaines de grands commis sont attachés par mille liens aux puissances d'argent et au monde de la Finance. Souvent ils y sont nés et c'est là que les attendent les plus hautes responsabilités au terme d'une carrière dans la haute fonction publique. Comment ces technocrates pourraient-ils appliquer une politique qui irait à l'encontre de leurs intérêts et de ceux des leurs, une politique qui prendrait d'autres voies que celles qu'on leur a enseignées?

Léon CLADEL

du secteur privé. La même hiérarchie se maintient. En 1974, les trois grands corps (cf encadré) donnent 34% de cadres supérieurs contre 48% pour les autres corps dits «techniques». La haute fonction publique dans son ensemble se tourne de plus en plus vers la catégorie des cadres supérieurs. Cela témoigne de la valorisation et de la montée des cadres, au point que les membres des grands corps daignent occuper eux-mêmes ces places. En 54, on trouve 7% de hauts fonctionnaires chez les cadres supérieurs, 20% en 1964, 18% en 1974. Le secteur privé a un besoin croissant de cadres de ges-

tion, d'où cet appel aux cadres supérieurs de l'administration, dont l'origine sociale identique à celle des patrons et la formation (grandes écoles) présentent toutes les garanties.

Il faut noter que le secteur bancaire exerce un attrait de plus en plus grand sur les hauts fonctionnaires. Le départ vers la banque s'effectue au détriment de celui qui a lieu vers l'industrie. En 54, trois membres des grands corps deviennent Pdg de banque et six de l'industrie. En 64, huit deviennent Pdg de banque et cinq de l'industrie. En 74, seize deviennent Pdg de banque et neuf

Pdg de l'industrie. C'est le reflet de la fusion du capital industriel et du capital bancaire qui donne le capital financier.

CES PANTOUFLEURS D'OÙ VIENNENT-ILS?

Les grands corps administratifs sont très fermés si on les compare au corps des Mines ou des Ponts-et-Chaussées. Les inspecteurs des Finances sont ceux que l'on retrouve le plus souvent dans le secteur privé, notamment dans la banque. Les membres de la haute fonction publique, non membres

des trois grands corps, pantoufflent le plus. Les membres du Conseil d'Etat ou de la Cour des Comptes passent beaucoup moins au privé que les autres fonctionnaires. Prestige du grand corps? Il semble que l'idéologie du «service public» y soit restée la plus vivace... A l'inspection des Finances par contre, on note une forte tendance à désertir la haute fonction publique.

La palme du pantouflage, s'il fallait en attribuer une, reviendrait aux membres des grands corps techniques: Mines et Ponts-et-Chaussées. En 1970, 50% des membres du corps des Mines se retrouvent



Stelaru: polytechnicien, fils d'industriel a participé au Commissariat général au Plan avant d'entrer à la direction du Crédit Lyonnais puis de faire partie du cabinet de Giscard au ministère des Finances avant d'être lui-même secrétaire d'Etat au Travail manuel et aux Immigrés.



Fourcade: Enarque, inspecteur des Finances, nommé au cabinet de Giscard d'Estaing (1959-1961) devient directeur général du Commerce et des PRIX avant de pantoufler comme Pdg de la Société d'épargne immobilière et administrateur de la Banque Transatlantique en attendant d'être nommé ministre des Finances au début du septennat de Giscard.



Chalandon: inspecteur des Finances, attaché au cabinet de Blum en 46-47, puis chargé de mission au cabinet de René Mayer, ex-directeur de la Banque Rothschild. Ensuite directeur de la BNCF-Afrique, administrateur de la Banque commerciale de Paris, Pdg de l'Immo-France, Chimifarm, Serri (immobilier), administrateur de Francorp, des Sucreries d'outre-mer, du Bon Marché, etc... Dirigeant de l'UDR, ministre de l'Industrie sous de Gaulle puis de l'Equipement sous Pompidou. On le retrouvera Pdg de ELF-ERAP.



Mitterrand: (Jacques), frère de François. Ancien général d'aviation. Pantoufle à la tête de la SNIAS (constructeur de l'Airbus). Il vient d'être reconduit dans ses fonctions.



Ambroise Roux: Polytechnicien, ancien des Ponts-et-Chaussées et de Supélec, ce fils d'administrateur de sociétés est nommé en juillet 44 commissaire adjoint du gouvernement auprès de l'Electricité de France après avoir été à la Direction de l'Electricité. Il fut plusieurs fois directeur de cabinet des ministères de l'Industrie et de l'Energie. Il passa ensuite à la CGE dont il est actuellement le Pdg. Il est administrateur de nombreuses autres firmes.

Ceux qui abandonnent les «rangers» pour la pantoufle

Les Hauts cadres de l'armée sont ceux qui pantoufflent le plus (39% de cadres supérieurs quittent leur corps en 1954, 38% en 1964, 41% en 1974). En 1974, sur les 41% d'officiers qui pantoufflent, 21% deviennent cadres supérieurs et 20% P-DG de la banque et de l'industrie. Voilà qui porte un rude coup au mythe d'une armée résolument à l'écart des grands mouvements sociaux. Alors que par l'intermédiaire de ses plus hauts dirigeants, l'armée se trouve étroitement mêlée au monde des affaires. Il n'est plus besoin de citer l'exemple du Général Mitterrand (Jacques, frère de François), reconverti aux vertus du business puisque P-DG de la SNIAS, fonction dans laquelle il vient d'être reconduit récemment. La SNIAS est par ailleurs très réputée comme banc d'essai des nouvelles méthodes patronales.

Le caractère technique de la formation des officiers à Polytechnique, Saint Cyr favorise une orientation importante vers le secteur privé qui propose des postes d'ingénieurs ou de directeurs. Même si le secteur bancaire recrute des officiers, ses préférences se portent largement vers les autres grands corps de l'Etat. Les ex-officiers forment 7% des P-DG de banques en 1954, 2% en 1964 et 6% en 1974. En 1972, sur 2650 personnes sorties de Saint Cyr, et retournées à la vie civile, on trouve 1267 cadres supérieurs, 150 industriels, 190 gros commerçants. Certaines grandes entreprises vont jusqu'à employer de 20 à 30 Saint-cyriens (Creusot-Loire, SNIAS, Thomson Houston). On trouve 125 Saint-cyriens dans le secteur bancaire dont 91 dans la banque privée.

L'ENA: passeport vers les hautes sphères

On remarque l'augmentation constante de la proportion d'études juridiques-politiques: 30% de l'échantillon de 54; 37% de 1974. Cette progression se produit au détriment des Grandes écoles scientifiques qui représentent de 33% en 1954 à 25% en 1974. L'importance de polytechnique décroît de 22% en 54 à 18% en 1964 et 15% en 1974. Et le reste cependant la voie royale vers les Grands corps des Ponts et Chaussées, des Mines ou de l'Armement. L'X demeure un tremplin vers le privé. La moitié des élèves des promotions de 1967-1968 ont démissionné pour pantoufler immédiatement dans le privé. On remarque donc que le recrutement des grands commis de l'Etat se réalise par l'intermédiaire des Etudes juridiques-politiques et non par le biais des Grandes écoles scientifiques. Ce phénomène est reflété par l'importance croissante de l'ENA. On demande des cadres rompus à la grande administration, pénétrés de notions juridiques-politiques parce que l'Etat intervient de plus en plus dans la politique des monopoles impérialistes au niveau industriel et commercial.

Haut fonctionnaire fils de grand patron et vice versa ...

On observe chez les Hauts fonctionnaires membres des grands corps, une augmentation sensible de fils du secteur privé: 16% en 1954 pour 23% en 1964 et 26% en 1974. Chez les autres Hauts fonctionnaires, ce chiffre s'élevait à 32% en 1974. Il s'agit essentiellement de fils de patrons de l'industrie et du commerce. Les possibilités de carrière de la Haute fonction publique vers le privé s'accroissent pour les fils de patrons et de P-DG. Ces derniers, une fois dans le privé, deviendront patrons ou P-DG, alors que les fils de hauts fonctionnaires, à la sortie de l'administration, resteront dans leur grande majorité, cadres supérieurs. On peut parler d'hérédité sociale pour les Hauts fonctionnaires, les cadres supérieurs et les P-DG. Mais qu'en est-il de ces patrons dont on sonne périodiquement le glas au profit des managers? Le pouvoir de décision aurait échappé aux détenteurs de la propriété et du capital pour passer à des managers riches de leurs seules compétences... Or comme l'on sait, les fils de patrons-managers deviennent fonctionnaires-technocrates. Si les hauts fonctionnaires ne descendent plus des actionnaires, cela fait un changement de taille! Il est vrai qu'on assiste à un certain déclin des patrons. Les industriels qui représentaient 4,4% de la population active en 1953, n'en constituent plus que 3,1% en 1970. Ce phénomène est dû à la concentration industrielle. Entre 1951 et 1963, 80.000 entreprises ont disparu. Il y a notamment dans les années soixante, fusion, reconversion, concentration et diminution des personnes physiques définies comme industriels. De fait, les dirigeants salariés, cadres supérieurs ou P-DG, conservent les mêmes attributs que les patrons d'autrefois. Leur pouvoir, ils le tirent moins de leur compétence que du paquet d'actions. Même si les membres du groupe familial ne gèrent plus directement l'entreprise, l'importance du contrôle familial subsiste par le biais des Conseils d'administration. Ce contrôle prend le pas sur la direction des Conseils. Sont écartés du Conseil d'administration, les membres dirigeants non directement propriétaires d'une fraction substantielle du capital. En 1954, aucun patron ne devient P-DG, 5% le deviennent en 64, et 7% en 74. Ce changement de statut juridique intervient pour profiter d'avantages sociaux et fiscaux. Lorsque des cadres supérieurs deviennent P-DG, il s'agit la plupart du temps de fils prenant la place de leurs pères à la tête du capital familial.

24^{ème} Congrès du PCF

L'EXPERIENCE DU PROGRAMME COMMUN

Après plus de vingt ans d'efforts du Parti communiste français, d'abord pour aboutir à « l'union de la gauche autour d'un programme commun de gouvernement », puis pour le succès de ce programme, et après l'aboutissement concret que furent sa rupture en 1977 et, pour le parti communiste, les résultats électoraux de 1981, on comprend que cette question soit au centre des discussions et des réflexions préparatoires au 24^{ème} Congrès. C'est donc aussi cette question que nous aborderons pour commencer, à travers ce qui en est dit dans le projet de résolution pour ce congrès.

Gilles CARPENTIER

Le projet ne revient pas sur « la nécessité permanente et impérieuse de l'union » mais sur son contenu et sa forme. « Pour ouvrir une perspective au lendemain de 1958, notre parti, réactivant la forme traditionnelle d'union dont le Front populaire demeurait le modèle prestigieux, s'est donné pour objectif la conclusion d'un accord politique fondamental et global avec le Parti socialiste.

C'était méconnaître la différence de fond entre les époques »

La différence de fond dont il est question ici renvoie à l'analyse développée par ailleurs selon laquelle depuis le milieu des années 50 « le socialisme est à l'ordre du jour, (...) comme réponse concrète qu'appellent les problèmes pressants de notre époque », ce qui donc n'aurait pas été le cas auparavant. Cela n'est pas notre avis (et nous en discuterons). Reste que les époques sont bien différentes; ceci et le bilan qui peut être tiré des insuffisances du Front populaire, du point de vue de la classe ouvrière, justifient de toute façon que le contenu et les formes de son combat ne puissent être, 20 ou 30 ans plus tard, calqués sur ce modèle.

UN ACCORD GENERATEUR D'ILLUSIONS ...

On peut aussi contester que « l'accord politique fondamental et global avec le Parti socialiste » soit l'essence de l'expérience du Front populaire: il y eut bien autre chose! (Du strict point de vue de l'unité, rappelons par exemple que la CGT était alors le seul syndicat de la classe ouvrière et compta plusieurs millions d'adhérents).

Il est incontestable en tout cas qu'un tel accord de sommet (celui conclu en 1972) qui comportait en outre des engagements répondant à diverses revendications et aspirations populaires (le projet parle de son « contenu réellement transformateur ») n'a pas été un instrument de mobilisation des travailleurs. Cela définissait en effet une voie électorale où l'action de masse devenait secondaire, sinon au moment des consultations électorales. Ainsi, pendant de longues années, alors même que se mettaient en œuvre les plans Barre gravement anti-ouvriers et antipopulaires, les travailleurs se trouvèrent appelés pour l'essentiel à œuvrer pour la victoire électorale de la gauche, ce qui favorisait l'illusion de victoires réelles sans luttes.

Ce thème, les aspects négatifs d'une telle politique, nous les avons assez largement développés, des années durant, dans no-

tre Humanité rouge (en même temps que nous développions notre conception de l'unité « à la base et dans l'action » contre le capitalisme) pour considérer tout à fait positivement cette appréciation présente dans le projet de résolution (et avec d'importantes conséquences): « Qu'ils qu'aient pu être nos efforts, cela (la base sur laquelle fut conclu le Programme commun -NDLR) allait à l'encontre de notre bataille pour que les masses prennent pleine conscience de la nature et de la profondeur des transformations à opérer, de l'ampleur des luttes pour les imposer. Et cela a fait sous-estimer l'importance primordiale de l'intervention des travailleurs. (...) »

Cela aussi, dans la voie même proposée pour le changement (voie électorale, conquête de la majorité parlementaire en passant des alliances de partis, du gouvernement, et pour le Parti communiste, participation au gouvernement) mettait sur le même terrain, sur le même plan, les deux principaux partis de gauche. L'« effacement des différences », le projet de résolution en parle. Il dit: « En même temps, justement parce qu'il avait un contenu transformateur, le Programme commun effaçait la différence entre les deux partis, il semait des illusions sur le Parti socialiste. »; il explique que sur ce terrain a pu se développer l'idée du vote socialiste, vote utile (dans un contexte de bipolarisation accrue), d'autant que le PCF, en 1965 puis en 1974, en appelant à voter dès le premier tour des présidentielles pour le candidat unique de la gauche, avait accredité lui-même l'idée d'un effacement au profit du PS.

POURQUOI LE SUCCES DU PARTI SOCIALISTE ?

Nous avons assez dit que le Programme commun, l'union de la gauche, avait favorisé l'ascension du PS pour ne pas contredire cette appréciation.

Mais les raisons de fond de la réémergence du Parti socialiste sont autres. Elles résident dans des mutations sociales plus profondes et que le PCF n'a en effet pas su prendre en compte à travers des combats dont il ne sut pas prendre la tête.

Pour ne citer que deux exemples:

—l'attitude de non soutien au FLN lors de la guerre d'Algérie (lors des manifestations qu'il organisait, mais aussi matériellement, politiquement...) a conduit des couches anti-impérialistes de l'époque à traduire leur aspiration à soutenir la lutte de libéra-

tion du peuple algérien sous d'autres horizons politiques qu'on retrouve tout à fait aux origines du nouveau PS.

—de même l'attitude du PCF à l'égard du mouvement de la jeunesse en 1968 (qui ne fut pas seulement de ne pas le soutenir ou de ne pas lui donner des perspectives mais de le condamner et de le combattre): on trouve là aussi des sources du PS d'aujourd'hui. (voir sur ces questions Proletariat N° 22).

Quant à l'effacement des différences entre les deux partis, ces différences se situent-elles seulement au niveau du Programme commun et de son contenu?

Ainsi, nous le soulignons plus haut, quant à son essence, en quoi se distingue de celle du PS (avec sa « révolution tranquille ») la voie de passage au socialisme que propose le PCF? Si certains militants du PCF, qui se reconnaissent tout à fait dans l'orientation du XXII^{ème} Congrès (tel Henri Fiszbin par exemple), ne comprennent ou n'admettent pas la rupture du Programme commun en 1977 (cause selon eux du recul électoral de 1981), n'est-ce pas du fait de cette confusion stratégique que ne contribue pas à réduire le moins du monde la référence au socialisme autogestionnaire, à l'autogestion, dont, après la CFDT, et certes avec des contenus sans doute différents, se réclament aujourd'hui tous les courants de la gauche?

LA RUPTURE DE 1977

Cette rupture de 1977, elle est bien sûr abordée dans le projet: « Nous avons eu raison de ne pas capituler. Laisser vider le Programme commun de ses dispositions les plus transformatrices, ça aurait été cautionner gravement nous-mêmes l'idée qu'on peut sortir de la crise et résoudre les problèmes dans l'intérêt des travailleurs sans opérer de réformes économiques et politiques essentielles, c'est-à-dire l'illusion même à dissiper pour avancer. Bien loin de préserver l'influence du parti, cela aurait contribué à mettre en cause son caractère décisif. »

Remarquons que les quatre ministres communistes ne sont pas entrés au gouvernement avec un accord sur des « dispositions transformatrices » plus favorables que celles auxquelles le PS voulait que consente son partenaire en 1977. Est-ce que, dans ces conditions, la période ouverte le 10 mai (et la participation de ministres communistes au gouvernement) sont de nature à dissiper l'illusion dont parle le projet et qui a conduit (pour ne pas la cautionner) le PCF à

admettre en 1977 la rupture du Programme commun?

Ceci fera l'objet d'un autre article.

En ce qui nous concerne, nous avons toujours considéré que l'union du PS et du PC autour du Programme commun était fragile et vouée à se déchirer, non pas pour des divergences de voie pour passer au socialisme (nous venons d'en souligner au contraire la similitude sous certains aspects) mais sur des points politiques importants (et qui actuellement demeurent d'ailleurs).

UNE STRATEGIE LIE A CELLE DE L'URSS

Il est clair, par exemple, que le PCF inscrit (et continue à inscrire) sa stratégie dans le cadre de l'affrontement entre deux camps: celui du « progrès et de la paix » (dans lequel il se situe) avec l'URSS à sa tête et celui de « l'impérialisme et de la guerre » dirigé par les USA. Le PS, lui voit bien plus la France, au sein de l'Europe, face aux deux grands USA et URSS, quoique restant dans l'Alliance atlantique, et avec une politique particulière en direction du Tiers Monde.

Pour le PCF, cette dépendance de fait de sa stratégie à l'égard de l'URSS ne peut avoir été sans effet sur l'attitude des électeurs, dans une période où l'Union soviétique a donné d'elle à plusieurs occasions une image rien moins que pacifique: la prestation télévisée de Georges Marchais soutenant de Moscou l'intervention soviétique en Afghanistan (il n'est pas question de cette prestation dans le projet de résolution) a d'ailleurs donné un éclairage particulièrement néfaste à cette dépendance.

La « tendance à vouloir résoudre les problèmes à la place des intéressés », autocritiquée à propos des travailleurs immigrés et de la drogue (en référence non explicite à Vitry et Montigny-Cormeilles), ne mériterait-elle pas aussi d'être critiquée à propos du peuple d'Afghanistan où la présence soviétique, deux ans après, ne peut décidément pas se justifier par l'existence d'une « agression impérialiste » extérieure?

Pour ces deux types de problèmes, leur caractère objectivement contraire aux intérêts des travailleurs a été (c'est probable) la source d'un certain recul électoral.

Le projet de résolution en convient, tout en l'attribuant essentiellement à l'utilisation qui en a été faite dans le cadre d'une « guerre idéologique sans merci ».

Mais en fin de compte, la rai-

son pour laquelle le parti est sorti globalement perdant de l'expérience de l'union de la gauche et du Programme commun, « c'est en dernière analyse notre retard à élaborer cette stratégie » (dont les XXII^{ème} et XXIII^{ème} Congrès avaient jeté les bases).

En somme, il eut fallu que les 22^{ème} et 23^{ème} Congrès aient lieu plus tôt, que « cette nécessité absolue pour notre parti de donner à l'espérance populaire la perspective (...) du socialisme à la française » se traduise plus tôt par « l'innovation stratégique du 22^{ème} Congrès, liant intimement socialisme et démocratie (pouvant) déboucher sur l'idée révolutionnaire d'avancée démocratique vers le socialisme, sur la démarche autogestionnaire. »

Sans doute cela n'aurait pas été sans effet sur le déroulement de l'Histoire. Pourtant, l'attitude du PCF, cette perspective étant donnée, aurait-elle été différente:

—lors de la guerre de libération algérienne? Sans doute pas puisque le projet se félicite sans réserve de l'attitude du parti à cette époque.

—lors du mouvement de mai 68? Ce sur quoi le PCF alors le critiqua, le condamna ou le repoussa, n'était pas des questions strictement de perspectives...

—lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie (toujours occupée 13 ans après)? Le parti n'aurait été ni plus ni moins critique qu'il l'a été semble-t-il; il admet bien le fait aujourd'hui.

Le Parti communiste aurait sans doute présenté un candidat en 1965, en 1974; mais il aurait appelé à voter Mitterrand au 2^{ème} tour; il aurait de même, passé un, des accords, avec le PS; avec des contenus, une activité différents? Peut-être. Mais cela aurait-il empêché l'émergence du PS, qu'il devienne le plus fort électoralement dans la gauche? Rien n'est moins sûr.

Car c'est justement de ces réponses concrètes à des situations concrètes, qu'a dépendu pour une bonne part, le fait que telle ou telle couche recherche ailleurs que dans le PCF la réponse à ses aspirations — réelles — à un changement de société.

Nourri, rajeuni, rénové de telles couches, le PS mordait même sur l'électorat du PCF, les ressemblances (la voie électorale majoritaire, la voie autogestionnaire, où ce qui distingue la « réforme » de la « révolution » peut à bon droit apparaître comme « polémiques subalternes ») comme les différences (l'attitude par rapport à l'Union soviétique par exemple) pouvaient jouer en sa faveur...

On ne peut réécrire l'Histoire... Mais n'est-ce pas une raison justement pour penser que le retard à donner une perspective n'est pas une explication vaincane?



CINEMA

«L'ombre rouge» ou la peste brune connais pas ...

En matière de falsification de l'histoire, nous connaissions déjà le triste Faurisson qui clame à qui veut l'entendre que les chambres à gaz et les fours crématoires des camps de la mort nazis n'ont pas existé. Non seulement, il avait été entendu par les nostalgiques du nazisme, mais aussi par des «historiens libertaires» — l'expression de l'un d'eux : Serge Thion — qui se font curieusement les défenseurs de la liberté d'expression en l'édifiant.

Nous avons maintenant un «historien cinéaste libertaire» : Jean-Louis Comolli. Critique et animateur des *Cahiers du Cinéma*, il avait réalisé un premier film : «*La Cécilia*» — histoire d'une communauté libertaire — il y a quelques années.

Aujourd'hui, il donne avec «*L'Ombre rouge*», une vision bien particulière de l'histoire des années qui précèdent la deuxième guerre mondiale.

L'action de «*L'Ombre rouge*» se situe en 1937. Leo, Anton, militants communistes, collectent et envoient des armes aux républicains espagnols. Au cours d'une mission, Anton est capturé par la Gestapo et Leo organise son échange avec un agent nazi. Anton est ensuite chargé d'assurer les envois d'armes sous le couvert d'une société d'import-export de Marseille. Entre temps, plusieurs procès ont lieu en URSS. Lorsque Leo transmet à Anton l'ordre de se rendre à Moscou, celui-ci se suicide et pour Leo commence une vie de fugitif.

Sous prétexte de dénoncer la «terreur stalinienne», cette trame est pour Comolli l'occasion de rejeter le communisme. Pour ce faire, Comolli ne recule devant rien : tout au long de son film, il s'attache en fait à faire valoir que l'ennemi principal des peuples à cette époque ne fut pas la peste brune, mais «l'ombre rouge».

Pas un mot dans le film de Comolli sur le soutien qu'Hitler et Mussolini apportèrent à Franco. Pas un mot sur la scandaleuse politique de non-intervention des gouvernements français et anglais. Pas un mot pour les milliers de démocrates, d'antifascistes, de communistes qui défendirent la jeune République dans les rangs des Brigades internationales.

Par contre omniprésente, rôde «l'ombre rouge», bien plus dangereuse, selon Comolli, que les phalanges, les chemises noires et les chemises brunes réunies. Comolli insiste sur le fait que les armes ne parvenaient pas aux anarchistes. N'oublions pas que si certains, comme ceux de la colonne «Durruti» ont réellement combattu contre les franquistes, d'autres, comme en Catalogne, étaient plus préoccupés d'expériences communautaires et, fait plus grave, gaspillaient de précieuses munitions.

Comolli met sur le même pied Leo et Anton qui collectent des armes «pour le parti» et les trafiquants qui leur vendent «pour l'argent». Le gestapist qui interroge Anton est présenté de la même façon que le Soviétique Soudov.

Alors que depuis quelques années, les groupes néonazis multiplient leurs activités meurtrières et que dans le même temps se développe une campagne contre le communisme, le film de Comolli est à dénoncer avec vigueur.

Cette démarche est d'autant plus honteuse qu'il n'existe pratiquement pas de films sur la guerre d'Espagne en dehors du montage de Rossif, «*Mourir à Madrid*», et surtout des remarquables «*Sierra de Teruel*» et «*Terre d'Espagne*» de Joris Ivens.

Robert VALLOT

LIBERTES

VERS L'ABROGATION DE LA LOI PEYREFITTE

Le triptyque : Cour de sûreté de l'Etat, loi anti-casseurs, loi Peyrefitte, n'existera plus en janvier.

La Cour de sûreté de l'Etat a été dissoute, cet été; les lois anti-casseurs et Peyrefitte seront vraisemblablement abrogées lors de la présente session parlementaire. Le retentissement de ces nouvelles dispositions est à souligner, car en abrogeant la loi «Sécurité et liberté», le gouvernement marque, ici, sa volonté de changement.

En effet, quel était le but poursuivi par Peyrefitte, lorsqu'il a fait voter sa loi «Sécurité et liberté»? Il parlait de la situation économique : 1 800 000 chômeurs, des centaines d'usines qui licencient, 1 000 000 de jeunes jetés à la rue, sans formation, une constante baisse du pouvoir d'achat... Bref, le volcan bouillait, à terme des éruptions de lave allaient en jaillir, il fallait coûte que coûte étouffer cette colère... par la peur, par la répression. Le grand défilé des sidérurgistes du 23 mars 79, et la justice expéditive qui emprisonne de nombreux manifestants illustre cette situation. La loi Peyrefitte ne fut conçue que pour saper, à la base, tout mouvement social. Elle transforma toute activi-

Les dispositions de la loi Peyrefitte appelaient un commentaire unanime : si elle s'efforçait de transformer en délinquant toute personne qui luttait pour ses droits, elle ne soufflait mot sur la délinquance dite en «col blanc». Aussi, peut-on s'attendre, au vu des déclarations de Badinter sur la délinquance économique, les ententes illicites, les atteintes aux droits des sociétés (abus de biens sociaux), atteintes au droit du travail, à la Sécurité sociale, les délits en matière fiscale, douanière ou liés au contrôle des changes, des dispositions propres à réprimer ces délits. Cependant, rien d'officiel n'a encore filtré...

Par contre, la Commission Leauté, chargée d'abroger la loi «Sécurité et liberté» a déconnecté tous les mécanismes susceptibles de faire tomber «les délinquants» dans la nasse.

GARDE A VUE

Peyrefitte avait transformé la procédure du «flagrant délit» en «saisine directe», c'est-à-dire qu'il était passé de la notion : «appréhendé en train de commettre un délit», à celle de «on ne l'a pas vu forcément commettre un délit, mais c'est tout comme, l'affaire est limpide».

A cette démarche se juxtaposait la comparution immédiate du prévenu devant un tribunal, avec ou sans le concours d'un avocat.

Si le principe de la flagrance du délit est retenu dans le projet de nouveau Code pénal, il est néanmoins très encadré. Badinter en recommande aux magistrats un usage très restreint et même l'exclusion, si le prévenu n'a pu être averti de l'audience. Cela signifie que même en cas de flagrant délit, le prévenu pourra demeurer libre, sur décision d'un juge du siège, jusqu'à la date de sa comparution devant le tribunal. C'est une nouveauté : que le délit reproché soit flagrant ou non, à l'issue d'une garde à vue — qui ne pourra pas dépasser 48 heures — le parquet pourra libérer le prévenu jusqu'à la date de son procès, ou s'il désire le faire comparaître immédiatement devant le tribunal, il lui faudra obtenir l'aval du juge de comparution; celui-ci se déterminera après avoir écouté l'accusation et la défense, et ne pourra de toute manière établir un mandat de dépôt, si la peine encourue par le justiciable est supérieure à deux ans d'emprisonnement.

Les droits de la défense seraient aussi restaurés; à ce propos, une des mesures de la loi Peyrefitte sanctionnant un avocat qui perturbait «la bonne ordonnance» d'une audience, est modifiée. Par ailleurs, ses fonctions sont, également, rendues au juge; la mesure tendant à dessaisir un juge d'un dossier, au

but de six mois d'instruction, s'il n'a pas abouti, serait abrogée.

Seraient également abrogées toutes les dispositions qui transformaient des moyens de lutte en actes délictueux, comme la menace sur les biens, ou l'entrave à la circulation des trains. De même l'automatisme des peines, les peines planchers, l'aggravation de la sanction, s'il y avait récidive, etc... tout l'éventail des mesures à alourdir la peine de prison encourue, seraient abrogés.

Ces nouveaux faits contenus dans le rapport Leauté pour abroger la loi Peyrefitte, nous les apprécions à leur juste mesure : excepté une ou deux dispositions innovatrices, de taille il est vrai, le nouveau Code pénal ressemblera à de nombreux endroits à l'ensemble des lois qui préexistaient à la loi Peyrefitte.

Nathalie VILLOTIERS

Le rapport Leauté revient à la situation antérieure à la loi Peyrefitte; à savoir que les contrôles d'identité ne seraient autorisés qu'en cas de flagrants délits et d'enquêtes judiciaires. Le texte est encore beaucoup trop restrictif, sous prétexte d'enquêtes préliminaires, sur la clandestinité des travailleurs immigrés, par exemple, beaucoup «d'abus» pourraient être commis.

Le rapport Leauté revient à la situation antérieure à la loi Peyrefitte; à savoir que les contrôles d'identité ne seraient autorisés qu'en cas de flagrants délits et d'enquêtes judiciaires. Le texte est encore beaucoup trop restrictif, sous prétexte d'enquêtes préliminaires, sur la clandestinité des travailleurs immigrés, par exemple, beaucoup «d'abus» pourraient être commis.

Le rapport Leauté revient à la situation antérieure à la loi Peyrefitte; à savoir que les contrôles d'identité ne seraient autorisés qu'en cas de flagrants délits et d'enquêtes judiciaires. Le texte est encore beaucoup trop restrictif, sous prétexte d'enquêtes préliminaires, sur la clandestinité des travailleurs immigrés, par exemple, beaucoup «d'abus» pourraient être commis.

CONTROLE D'IDENTITE

Une des dispositions les plus remarquables de la loi

ABONNEMENT

1 mois (4n°) : 18F Soutien : 30F

3 mois (12n°) : 54F Soutien : 100F

6 mois (24n°) : 108F Soutien : 150F

Abonnez-vous, abonnez vos amis
S'abonner un moyen pratique
pour avoir le journal

Pour toute correspondance écrire à :

PRESSE D'AUJOURD'HUI

BP 70 94220 Charenton

Téléphone : 16 (1) 893 87 16

LIRE ...

«LES CINÉMAS DE L'AMÉRIQUE LATINE»

Ceux qui ont vu des films comme «*Le courage du peuple*» du Bolivien Sanjines, «*L'heure des brasiers*» de l'Argentin Solanas, «*Vidas Secas*» du Brésilien Dos Santos, «*La première charge à la machette*» du Cubain Octavio Gomez, les réalisations des cinéastes chiliens du temps de l'Unité populaire... ont généralement été frappés par l'expression originale, la force du propos, l'étroite liaison entre le fond et la forme qui se dégagent de ces œuvres.

Comment ces cinémas enracinés dans la vie politique et sociale de leurs pays respectifs se sont-ils formés? Comment ces cinémas peuvent-ils exister et même se développer dans certains de ces pays soumis à de sanglantes dictatures? Ces questions trouvent leur réponse dans «*Les cinémas de l'Amérique latine*». Réalisé, sous la direction de Guy Hennebel et d'Alfonso Gumucio-Dagron, par une trentaine de critiques et de cinéastes, cet ouvrage contient une somme et

une qualité d'informations sans précédent.

Dans sa préface, l'écrivain Manuel Scorza — auteur entre autres de «*Roulements de tambours sur Rancas*», de «*Le cavalier insomniaque*» — rend hommage à cette démarche ainsi qu'à celle des cinéastes latino-américains :

«*Ni l'imagination ni la puissance de rêve ou d'invention des cinéastes d'Amérique latine ne sont moindres que ceux des romanciers ou des poètes. Le cinéma latino-américain l'a démontré dans des films mémorables. Mais à l'inverse de la littérature, qui à la limite exige une simple feuille de papier, le cinéma est un art dont l'existence repose sur une condition sine qua non : l'intervention d'une structure industrielle. En l'occurrence une industrie, une technologie, un réseau de distribution qui doivent entrer en compétition avec ceux des pays développés, en particulier les Etats-Unis... Les films qui atteignent un niveau artistique sont autant de chapitres à notre histoire future.*»

«*Les Cinémas d'Amérique latine*» : 540 pages, très nombreuses illustrations — 192,00 francs (prix Herbes sauvages).

Communiqué

de l'Association «médecins pour le cambodge»
**UNE MISSION MEDICALE FRANÇAISE
 AU CAMBODGE**

L'association à but humanitaire «Médecins pour le Cambodge» organise le départ de la première mission médicale permanente française au Cambodge, dans les zones de la résistance cambodgienne du Kampuchea démocratique.

Dans ces régions vivent plusieurs centaines de milliers de personnes civiles — principalement des femmes et des enfants — qui se trouvent dans de grandes difficultés en particulier nutritionnelles et médicales.

Sans préjuger de la situation politique prévalant dans ce pays, notre mission médicale sera un trait d'union entre nos deux peuples et s'attachera à développer un travail de soins médicaux, mais aussi de formations médicales qui servira, nous l'espérons, au Cambodge futur.

Pour cela, notre association lance l'opération : «20 millions de centimes pour le peuple cambodgien», argent qui servira à l'installation et au maintien de cette équipe médicale.

Nous tenons à préciser que notre association, qui a un but strictement humanitaire, distribue directement les aides qui lui sont confiées par l'intermédiaire de nos missions médicales sur place.

Votre contribution peut être adressée à «Médecins pour le Cambodge», 25 rue Lautard 13003 Marseille

NICARAGUA, SALVADOR, CUBA REAGAN, BAS LES PATTES

Jusqu'où ira l'impérialisme américain? Telle est la question que l'on peut se poser après les inquiétantes et inadmissibles déclarations du secrétaire d'Etat, Haig, envisageant la possibilité que les Etats-Unis prennent «des mesures sévères» contre le Nicaragua, contre le peuple salvadorien et contre Cuba.

Claude LIRIA

Devant une commission du Congrès américain, Haig a accusé le Nicaragua et Cuba d'être responsables de la «subversion» au Salvador. Voilà bien la position typique de l'impérialisme américain qui ne peut supposer un seul instant que le peuple salvadorien, soumis à un régime dictatorial et plongé dans une misère sans nom, se révolte contre ses tyrans.

Haig a accusé le Nicaragua d'être «une force d'agression destinée à propager le marxisme-léninisme dans l'hémisphère occidental». On se souvient aussi qu'il y a quelques mois, la CIA avait sorti un «livre blanc» prétendant prouver que les guérilleros du Salvador recevaient des armes soviétiques par le biais de Cuba et du Nicaragua. Des spécialistes internationaux, parmi lesquels le Français Edmond Joue que l'on ne peut vraiment pas accuser de soutenir la politique extérieure de l'URSS, avaient alors démontré, preuves à l'appui, que ce «livre blanc» était truqué et, pour une bonne part, fabriqué de toute pièce. Le Front démocratique révolutionnaire du Salvador, regroupant toutes les tendances politiques opposées à la dictature, avait de son côté publié un démenti contre les allégations de la CIA. Enfin, même si les guérilleros salvadoriens reçoivent des armes soviétiques — ce qui est aussi le cas des résistants palestiniens et des patriotes namibiens — il est clair pour nous que personne ne peut tirer argument de ce fait, (qui reste d'ailleurs à démontrer) pour retirer notre soutien à la juste

lutte du peuple salvadorien. Ceci étant dit, il est aussi clair pour nous que l'URSS n'accorde jamais son aide à un peuple en lutte dans un but désintéressé, mais plutôt dans le but de s'en servir comme tremplin à une main-mise ultérieure de sa part.

Pour en revenir aux menaces américaines, il faut savoir que l'administration Reagan ne se contente pas de déclarations menaçantes sur un éventuel blocus économique, voire une intervention militaire directe ou indirecte. Il y a deux semaines s'est tenue à Washington une conférence des chefs d'état major des armées de terre d'Amérique latine. Le thème de «réflexion» de cette conférence était la lutte contre la subversion et le terrorisme en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Tout un programme! Plusieurs journaux américains ont également fait état de contacts entre Washington et divers pays d'Amérique latine en vue de la création d'une «force d'intervention» conjointe. Enfin, des informations circulent selon lesquelles le Pentagone serait en train d'étudier plusieurs «options militaires» contre Cuba et le Nicaragua. Des mercenaires de l'ancien régime de Somoza, venus du Nicaragua, des soldats du Honduras sont entraînés militairement en Floride par des conseillers américains dans l'objectif non dissimulé de tenter une déstabilisation du régime nicaraguayen.

Autant de déclarations, autant de faits qui réclament la condamnation la plus nette. Oui, nous disons : «Rea-

gan, bas les pattes devant les peuples salvadorien, nicaraguayen et cubain!»

Avec le Front démocratique révolutionnaire du Salvador, avec le gouvernement du Nicaragua, avec le gouvernement français, nous déclarons positives les propositions présentées à l'ONU pour arriver à une solution négociée au Salvador et à la tenue d'élections libres dans ce pays. C'est une proposition raisonnable qui a, entre autres, pour intérêt d'empêcher les deux superpuissances de se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Lundi soir à la Mutualité, le Parti communiste français organisait un meeting pour dénoncer les menaces d'intervention des USA en Amérique centrale. Avec de nombreux militants de ce parti, nous partageons une volonté farouche de soutenir tous les peuples en lutte pour leur libération. Avec eux, nous dénonçons toutes les menaces de l'impérialisme américain, que ces menaces visent le peuple du Salvador, le Nicaragua ou Cuba.

Mais cette prise de position internationaliste ne peut pas nous faire oublier le rôle que l'URSS prétend faire jouer à Cuba, utilisé par le biais de ses troupes dans certains pays d'Afrique, pour y favoriser la pénétration soviétique. Compte tenu de ces faits passés, nous ne pouvons pas exclure que Moscou ne fasse le même calcul vis-à-vis de la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

C'est pourquoi, plus que jamais, nous réaffirmons que le principe du non-alignement vis-à-vis des deux blocs est fondamental, de même que le droit à l'indépendance de toutes les nations de la planète, qu'il s'agisse du Nicaragua, de la Namibie, de la Palestine, de la Guadeloupe et de l'Afghanistan.

20ème anniversaire de l'UGTSF (Sénégal)

«S'attaquer à la racine même du problème de l'immigration»

L'UGTSF a franchi plusieurs étapes.

Dans un premier temps, elle s'est occupée des problèmes de logement que rencontraient les travailleurs sénégalais débarquant en France. Problème d'autant plus dramatique à l'époque, que le paysan sénégalais, chassé de sa terre, qui débarquait à Marseille ou Paris, ne savait pas à qui s'adresser : son patron, l'Etat, ou les sociétés immobilières?

Le second problème pris en mains par l'UGTSF fut celui de l'alphabétisation. Et comme devait le rappeler samedi une responsable des femmes de l'UGTSF, ces questions sont toujours d'actualité pour les travailleurs immigrés, leurs femmes et leurs enfants. Par exemple, la création de postes d'interprètes dans les hôpitaux ou les centres de protection maternelle et infantile, pourrait éviter des erreurs d'interprétation, parfois dramatiques, dans la lecture des ordonnances médicales.

Autre exemple : celui des mandats envoyés par les travailleurs immigrés à leur famille restée au pays. Un jour que j'attendais mon tour à la poste, arrive un travailleur sénégalais. La semaine précédente, il avait envoyé une bonne partie de son salaire à sa femme restée à Dakar. S'est-il mal expliqué en français, l'employée des PTT a-t-elle mal compris? Toujours est-il que le mandat n'était pas arrivé à destination par suite d'une erreur dans le numéro de la boîte postale. Pour renvoyer de nouveau son mandat, le travailleur a donc été obligé de payer une seconde fois les frais d'envoi.

Ce genre de tracasseries administratives, parfois coûteuses, sont le lot quotidien des travailleurs immigrés. C'est cela aussi l'impérialisme, dans ses manifestations les plus ordinaires. Et le changement du 10 mai verra-t-il la prise en compte de ces problèmes concrets que rencontrent tant d'immigrés? Sans aller jusqu'à parler de rupture avec l'impérialisme, des réformes dans ce domaine seraient les bienvenues à l'heure où le mot solidarité est sur toutes les bouches.

TRAVAILLER A PREPARER LE RETOUR AU PAYS

Mais l'UGTSF ne s'est pas contentée d'aider les travailleurs sénégalais en France. Comme le soulignait Sally N'Dongo, responsable de cette organisation, au cours d'un colloque sur la paysannerie sénégalaise : «surtout nous avons réalisé que la si-

Qui pourrait croire que les travailleurs immigrés s'expatrient par plaisir dans notre pays? Qui pourrait croire que leur exil n'est pas forcé? La réponse à ces questions ne faisait plus de doute pour moi, après avoir assisté, samedi 14 novembre, à la journée du 20ème anniversaire de l'Union générale des travailleurs sénégalais en France.

C.L.

tuation que nous vivons ne trouvait pas de solution en France, car la source de l'immigration se situe dans nos pays, elle est liée au sous-développement. Sortir nos pays du sous-développement est donc le moyen d'en finir avec cette immigration, et nous devons dès lors, préparer le retour au pays. (...) Le retour que nous envisageons n'a rien à voir avec les plans démagogiques et méprisants, mis en place à l'époque par le gouvernement Giscard. Il doit être notre œuvre. (...)

Cette étape-là est fondamentale : l'organisation du retour est au cœur de toute l'action présente et future de l'UGTSF. Elle vise à en finir avec la situation intolérable vécue par les travailleurs immigrés, et à rechercher une solution qui s'attaque à la racine même du problème».

Cette réflexion prouve à ceux qui ne le savaient pas encore, que les peuples du tiers-monde sont majeurs : les immigrés veulent rentrer dans leur pays, mais ils savent aussi que ce retour est indissociable de la lutte contre le sous-développement, c'est-à-dire en fin de compte, la lutte contre la domination impérialiste.

Dans le cas de l'UGTSF, la sécheresse qui a frappé les pays du Sahel au début des années 70, a été l'occasion de mettre sur pied, au Sénégal même, un réseau de solidarité qui a touché environ 150 villages. La réalisation de petits projets agricoles de développement, regroupant les paysans, a ainsi permis d'éviter de nouvelles vagues d'émigration. Mais c'est un travail gigantesque, un travail dont l'UGTSF sait très bien qu'il ne pourra être mené à terme sans critiquer le régime néo-colonial établi au Sénégal, sans instaurer une «société radicalement autre, nationale et africaine» comme le préconise le document de Sally N'Dongo. «la nation sénégalaise de demain».

LES LOIS ACTUELLES SUSCITENT L'INQUIETUDE

Mais à l'heure actuelle où la France est toujours, que je sache, un pays impérialiste et où le Sénégal vit toujours à l'heure de la domination impérialiste, que penser des nouvelles lois sur l'immigration proposées par le

gouvernement Mitterrand? Dans une lettre adressée le 25 septembre au président de la République française, une trentaine d'associations françaises et étrangères, parmi lesquelles l'UGTSF, écrivaient : «Nous sommes inquiets, car nous constatons dans les faits que la politique actuelle va à l'encontre de l'attente des travailleurs immigrés et français. Nous étions en droit d'espérer une régularisation massive de tous les "sans papiers" en France. Cela correspondait aux engagements pris au cours de la campagne électorale et pour nous, ce n'était que justice. (...) Or les critères retenus par l'actuel gouvernement pour la régularisation sont tellement restrictifs que nous savons déjà que la plupart d'entre eux resteront clandestins».

Tous les travailleurs immigrés ont à cœur de pouvoir un jour rentrer au pays. Mais prétendre aujourd'hui, fut-ce au nom d'un gouvernement socialiste, les forcer à rentrer chez eux, alors que leurs pays d'origine sont dans le plus complet dénuement, cela ne signifie rien d'autre que les renvoyer à la misère, cette misère qui justement, les a obligés à partir; cette misère dont, dans le cas du Sénégal, notre pays est le principal responsable. Voilà la réalité, et le gouvernement n'y changera rien par simple décret.

Pour conclure, signalons que le 20ème anniversaire de l'UGTSF a été salué par la présence et les messages de nombreuses personnalités et organisations françaises et étrangères. Citons entre autres, la venue d'un représentant du gouvernement français, la présence de Roland Colin au nom du parti socialiste, et de son secrétaire international, la présence de représentants du Parti communiste français, de la Ligue des droits de l'Homme, de la CFDT, de notre journal etc... Preuve que le difficile problème de l'immigration est loin d'être clos et que les prises de position des uns et des autres n'empêchent pas les échanges de vues et les critiques.

Cela permettra-t-il aux travailleurs émigrés et à leurs organisations de faire entendre leurs voix, que leurs revendications et leurs droits soient réellement pris en compte? Il faut l'espérer : le changement doit aussi passer par là.

INTERVIEW

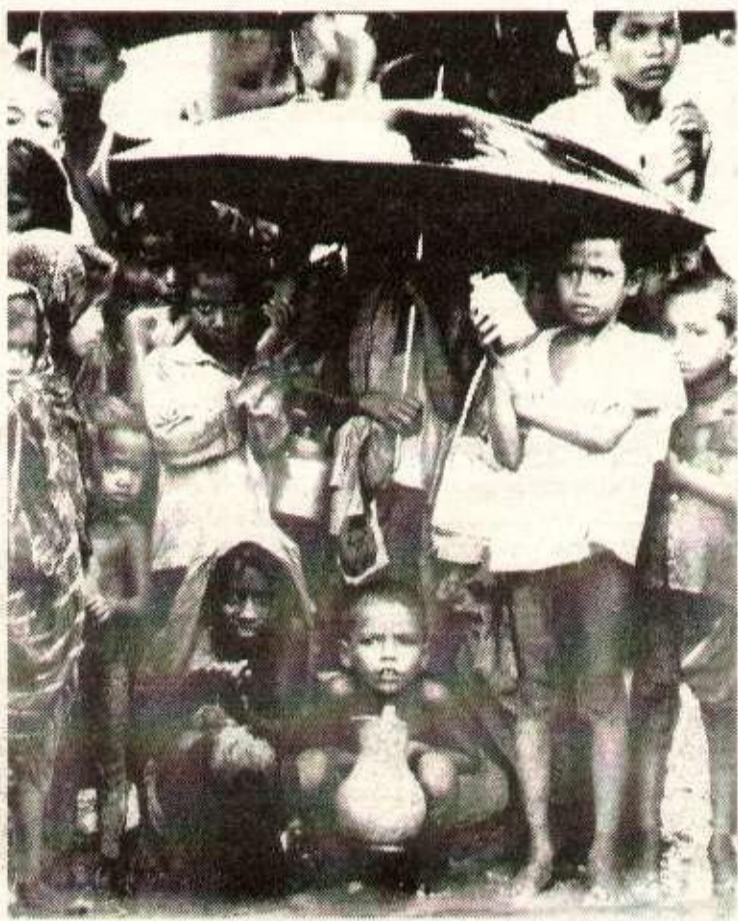
L'image d'un tiers-monde menaçant, parce que surpeuplé, fait partie des stéréotypes. Et pourtant, comme l'exode rural, comme l'émigration, le « boom démographique » du tiers-monde est-il un phénomène aussi naturel qu'on veut bien le laisser croire ?

L'explosion démographique des pays en voie de développement n'a pas toujours existé. Alors, quelles en sont les causes socio-économiques profondes ? Là encore, comme nous l'explique Claude Meillassoux, chercheur au CNRS, la domination impérialiste a joué un rôle néfaste.

Mais comment s'en sortir ? En contrepoint de cette interview, nous donnons ici l'exemple de la Chine, pays socialiste, pays du tiers-monde le plus peuplé de la planète, et donc confronté de façon cruciale à ce problème.

Claude LIRIA

Le boom démographique du Tiers-Monde



Ces dictatures ont pour objet de contenir le désordre et les revendications qu'engendre cette situation extrêmement dramatique.

C'est vrai que le Fonds monétaire international et les monétaristes (1) contribuent à éliminer physiquement toute une partie de la population. Par exemple, les monétaristes préconisent la suppression de ce qu'on appelle les dépenses publiques, qui assurent la survie des individus hors-travail. Le capitalisme ne veut pas payer le travailleur que quand il travaille. S'il n'est pas encore travailleur, ou dès qu'il est trop vieux, dès qu'il est malade, dès qu'il est en chômage, le capitalisme ne veut pas le prendre en charge. Il ne le fait que sous la contrainte des travailleurs organisés en lutte. Voilà pourquoi le capitalisme a besoin de dictatures dans ces pays.

■ Une dernière question à propos de la démographie. Un pays socialiste comme la Chine qui a éliminé la main-mise de l'impérialisme et l'exploitation des travailleurs n'a pas pour autant surmonté les problèmes démographiques. C'est un problème qui préoccupe beaucoup les dirigeants de ce pays. Votre explication sur la démographie et ses causes permet-elle de comprendre pourquoi la persistance de ce problème en Chine ?

Je ne connais pas très bien la situation de la Chine. Mais on peut dire que le phénomène de la démographie a des séquelles à long terme c'est-à-dire que la population peut continuer à augmenter numériquement, alors même que les taux de reproduction ont baissé.

Il faudrait donc voir de plus près quels sont les taux de reproduction en Chine. Si ces taux continuent d'augmenter, en particulier à la campagne, et ce malgré les mesures de contrainte visant à diminuer la natalité, on peut penser que les paysans chinois ne se sentent pas suffisamment sûrs de leur avenir ni de leur sécurité (cf encadré).

(1) Le cas typique est la politique suivie par Thatcher et Reagan qui préconisent l'arrêt de la couverture sociale pour les chômeurs par exemple. (Note de la rédaction).

■ Dans un article paru l'an dernier dans la revue *Tricontinental* chez Maspéro, vous expliquez que l'impérialisme est responsable du phénomène du « boom démographique » dans le tiers-monde. Je ne veux pas chercher des excuses au système impérialiste, mais est-ce que votre explication ne sous-estime pas les facteurs dus au progrès de la médecine ?

Je pense que la démographie est l'effet d'une politique, et non l'inverse. On ne peut pas expliquer l'histoire par les mouvements démographiques, mais il faudrait plutôt expliquer la démographie par l'histoire.

La médecine a des effets sur la démographie dans la mesure où c'est une médecine prophylactique (de prévention) qui lutte contre les grandes endémies. Mais quand on voit, en brousse, une implantation médicale à peu près nulle, il est un peu abusif de dire que la médecine a favorisé la démographie. Au Mali par exemple, il y a un infirmier pour 30 à 32000 personnes; une femme doit faire 20 km à pied avec son gosse sur le dos, s'il est malade, pour consulter un infirmier qui risque de ne pas être là ou lui-même malade. Vous comprenez bien que ce n'est pas cette médecine-là qui est susceptible d'avoir eu des effets importants.

Par contre, dans les villes où les femmes accouchent à la maternité, les taux de mortalité infantile sont effectivement plus bas. Mais je ne pense pas que ce soit suffisant pour expliquer le mouvement de fond de la démographie.

■ Alors, qu'est-ce qui réglait la démographie avant la colonisation, et quels changements a introduit le système impérialiste colonial et néo-colonial ?

Avant la colonisation, dans les sociétés à faible productivité agricole, un homme pendant sa vie active ne pouvait pas nourrir plus de 4 ou 5 enfants, compte-tenu de la mortalité infantile et des famines.

Le nombre d'enfants qu'il pouvait nourrir, dépendait de

la productivité agricole, et non de la fécondité des femmes.

La raison principale qui explique que le développement démographique ne se faisait pas de manière explosive dans ces sociétés, c'est qu'il était soumis à la fois à la faible productivité agricole et aux cycles des bonnes et des mauvaises années. La démographie ne pouvait pas dépasser la productivité moyenne sur plusieurs années, due à ces cycles climatiques.

L'existence ou non de réserves de grains influait aussi sur la croissance démographique moyenne. Donc, avant la colonisation, la démographie était réglée par les conditions locales de la production, les techniques de stockage, les variations climatiques etc...

Avec la colonisation, c'est-à-dire avec l'introduction du salariat, du marché des subsistances, et après les années cinquante avec la progression de l'emploi, la démographie a dépendu de plus en plus des revenus monétaires, de la durée de l'emploi, du prix des marchandises et de

l'approvisionnement des marchés de subsistance.

L'exode vers les villes, le salariat, la vente des produits agricoles ont changé les conditions de la reproduction démographique.

A partir des années cinquante, et jusque vers les années soixante-dix, les conditions économiques ont été favorables à un accroissement de la population.

Et les ruraux qui venaient dans les villes, étant toujours soumis aux salaires d'appoint, n'avaient pas d'autre moyen d'assurer leur sécurité qu'en ayant des enfants susceptibles de travailler quand eux-mêmes seraient âgés, ou malades ou accidentés. Ainsi, faute de pouvoir bénéficier d'un système de sécurité sociale, les travailleurs venus des campagnes ont continué à pratiquer le mode de sécurité qui prévalait dans les campagnes: la natalité.

Le secteur capitaliste a contribué à cet accroissement démographique par sa demande d'une main-d'œuvre abondante. La population s'est façonnée

sous l'effet de cette demande du secteur industriel capitaliste qui voulait avoir à sa disposition une main-d'œuvre nombreuse et bon marché.

■ Le drame, c'est qu'aujourd'hui, l'impérialisme n'a plus besoin de cette main-d'œuvre abondante ?

Exactement. Après avoir suscité les conditions d'une explosion démographique, le capitalisme aujourd'hui franchit un nouveau seuil de productivité qui fait qu'une partie considérable du prolétariat international devient « surnuméraire ». Il y a une « surpopulation relative », comme le dit Marx (c'est-à-dire qu'il n'y a pas surpopulation en fait) par rapport aux conditions de l'emploi créées aujourd'hui par le système capitaliste. Comme je le disais au début de cette interview, (Cf notre dernière édition), le capitalisme cherche à se débarrasser de cette charge qui risque de peser sur lui. Il s'en débarrasse en mettant en place dans tous les pays où c'est possible, des dictatures.

Un milliard de chinois

En Chine, depuis la libération, l'amélioration, pour ne pas dire la création d'un service sanitaire digne de ce nom, est une réalité qui a contribué à l'accroissement de la population. La prévention des grandes endémies, le système des « médecins aux pieds nus » qui s'est étendu à toutes les campagnes font partie de ces acquis du socialisme qui ont largement contribué à améliorer la vie du peuple le plus nombreux de la terre.

Il n'est pas superflu ni anodin de rappeler ces faits, alors que, comme le montre ci-dessus Claude Meillassoux, la médecine reste dans de nombreux pays du tiers-monde, un privilège dont ne bénéficie pas l'immense partie de la population paysanne. L'explication de C. Meillassoux selon laquelle la médecine ne jouerait qu'un rôle mineur dans l'accroissement démographique doit donc être modulée et atténuée dans le cas d'un pays socialiste comme la Chine, où la médecine est réellement une médecine préventive de masse.

D'autre part, les Chinois reconnaissent aujourd'hui que le planning familial n'a vraiment été mis en place que depuis une dizaine d'années, avec en plus de sérieuses réticences dans les campagnes.

Néanmoins, selon les chiffres publiés officiellement par la Chine, des résultats ont été obtenus dans la baisse du taux de reproduction: le taux de croissance démographique était de 25,9 pour mille en 1970, il était de 11,6 pour mille en 1979.

Mais là encore, il faut souligner que les effets de cette diminution n'auront de répercussions notables que d'ici une bonne vingtaine d'années. C'est pourquoi, pour le moment, la population chinoise continue de croître.

Enfin, le gouvernement chinois, conscient que les paysans n'accepteront réellement le planning familial que s'ils sont assurés d'avoir des revenus décentes jusque dans leur vieillesse, a pris un certain nombre de mesures économiques favorables à la paysannerie. Citons l'augmentation du prix d'achat des céréales, l'augmentation de la taille des lopins individuels, le rétablissement du marché libre et la prise en charge par la collectivité des besoins vitaux des personnes âgées.

Autant de mesures sans lesquelles le planning familial serait inefficace et qui sont destinées à assurer un niveau de vie meilleur à la paysannerie. Par ricochet, elles contribuent à combattre cette idée ancestrale du paysan: « plus on a d'enfants, plus on est assuré d'avoir une vieillesse heureuse ».

Mais il faut rappeler que toutes ces mesures avaient été sévèrement critiquées comme bourgeoises, pendant la Révolution culturelle et qu'elles avaient été momentanément abandonnées durant cette période. Ce qui explique, du moins en partie, que le problème démographique reste toujours aiguë en Chine, après plus de 30 ans de socialisme.

CL

URSS

Militarisation et faillite économique

Ce qui frappe tous les observateurs, c'est la contradiction qu'il y a en URSS, entre l'accroissement extraordinaire de l'armement, des industries d'armement, du budget militaire, un secteur en pleine expansion, et la stagnation de l'économie nationale, la rarefaction des produits de consommation, les queues devant les magasins, le marché noir omniprésent et endémique et l'importation de produits alimentaires, de machines et de technologie occidentale. Il y a là une situation extrêmement malsaine pour l'économie soviétique et le bien-être des Soviétiques et qui pose plusieurs questions :

— Est-ce un choix volontaire de développer l'industrie des armements aux dépens des industries de consommation ?

DES TANKS, PAS DE GOULASH

Un sujet sur lequel le gouvernement soviétique est extrêmement discret, c'est celui des dépenses militaires. Les pays non-alignés réclament la publication officielle des budgets militaires de tous les pays. Ce à quoi l'URSS répond que son budget est clair, il monte à 7% du budget total de l'Etat, soit en 1978, à 17,2 milliards de roubles (sur 223,2 milliards du budget total) soit 112 milliards de francs, ce qui ferait 2% du PNB soviétique. De tels chiffres sont considérés comme notoirement bas par rapport à l'accroissement considérable des armements et du maintien en activité et de la modernisation des 4 millions de soldats.

A titre de comparaison, les USA ont un budget militaire de 10 milliards de dollars, soit 520 milliards de francs, soit 6% du PNB américain. Il est donc impossible, eu égard aux objectifs militaires soviétiques, « rattraper et dépasser les USA », que les dépenses soient aussi peu élevées. Les experts occidentaux estiment donc que l'URSS doit en réalité dépenser 650 milliards de francs (en 1979) soit 15% du PNB global, ce qui fait une dépense par habitant de 508 dollars, soit 2540F, donc autant que les USA. Or, comme le PNB soviétique par habitant est de 17100F (toujours pour 1979), la ponction militaire est de 14,7% par habitant contre 5,5% par habitant aux USA (et 3,6% par habitant en France). La ponction militaire en URSS par habitant est très élevée, ce qui permet de comprendre les difficultés de la vie quotidienne des populations soviétiques.

Cette ponction considérable est le résultat d'un choix effectué depuis Kroutchev, qui avait fixé au début des années 60, comme objectif à l'économie soviétique de « rattraper et de dépasser les USA » dans tous les domaines, y compris celui des armements particulièrement à la suite de l'affaire des fusées de Cuba. L'objectif de rattraper les USA a été atteint, par l'acquisition de la parité stratégique dans la fin des

années 70. On constate que c'est le seul secteur de l'économie soviétique qui soit en train de dépasser celui des USA, les autres secteurs étant tous très loin. Cela a engendré un déséquilibre de l'économie soviétique qui connaît des difficultés croissantes depuis une dizaine d'années.

UN COLOSSE MILITAIRE AUX PIEDS D'ARGILE

En 1951, Staline fixait les objectifs du Plan: « Un développement harmonieux des secteurs économiques ». Après les dévastations de la deuxième guerre mondiale, la reconstruction de l'industrie lourde et des biens d'équipements était prioritaire. Ce secteur devait donc être reconstruit pour fournir les bases à une industrie légère (de consommation) qui devait être développée dans les années 60. Or, vingt ans plus tard, l'industrie lourde est toujours prioritaire. Son taux de développement est fixé à 4,5% pour le budget de 1979 contre 3,7% pour les industries légères. En 1979, Brejnev rappelle que « le sens du développement rapide de l'industrie lourde réside dans le fait que sans cela, la puissance de la défense nationale ne pourrait être maintenue au niveau exigé ».

Le 10ème Plan quinquennal (1975-1980) avait fixé un taux de croissance industriel de 4,5%. Ce taux est déjà très en retrait du taux du 9ème Plan, qui était fixé à 6,5%. Mais le Plan achevé, le taux de croissance industriel réalisé n'a été que de 2,5% (soit de même valeur que celui des économies d'Europe de l'Ouest), tandis que les dépenses militaires s'accroissaient de 4 à 5% par an. La distorsion entre ces deux taux est très grave pour une économie, quand on sait que la production d'armements et les dépenses d'entretien militaire sont une production inutile pour la consommation populaire, qu'elles prélèvent une richesse non transformable, non créatrice de richesses, bref, un investissement gaspilleur de biens et de richesses.

Depuis donc le début des années 70, l'économie soviétique connaît des difficultés croissantes :

— La course aux armements ne va-t-elle pas déboucher sur la faillite complète de l'économie soviétique et sur la révolte des Soviétiques, de plus en plus tentés selon les Américains, par la société de consommation? Brezinski déclare cyniquement qu'il n'y a qu'à obliger les Russes à accélérer la course aux armements pour les mettre en faillite totale en 10 ans!

— Ou alors, la priorité à l'armement et aux industries de guerre ne sont-ils pas les moyens trouvés pour acquérir par la conquête, les éléments économiques et le niveau de vie qui manquent à l'URSS?

Estelle DELMAS

— l'agriculture est constamment en déficit céréalier et en viandes; les importations sont constantes, et même en 1978, où la production de céréales a atteint son maximum, (236 millions de tonnes), 11,5 millions ont dû être importés. Cette situation provient du désintérêt total de la paysannerie pour la production collective. Les lopins individuels qui font 10% de la superficie cultivée, produisent 40% des bovins, 30% du blé et 60 à 80% de la production de légumes et de pommes de terre, qui sont vendus essentiellement au marché noir à des prix de 4 à 6 fois plus élevés qu'au marché officiel.

— dans le domaine énergétique, alors que l'URSS est le premier producteur mondial de pétrole (572 millions de tonnes en 1979), la pénurie en pétrole a été dénoncée au 26ème Congrès par Brejnev. Cette pénurie est due au manque d'oléoducs et aux insuffisances des chemins de fer pour le transport des gisements sibériens aux zones économiques de l'Ouest. Le premier producteur mondial de charbon (500 millions de tonnes en 1979) est obligé d'importer la quasi-totalité du charbon polonais, ce qui pose de très graves problèmes à l'économie polonaise, à cause de semblables problèmes de transports de la houille des bassins éloignés. Si l'incurie en matière de transports continue, si l'URSS ne construit pas 3000 km d'oléoducs, en 1985, elle devra importer du pétrole pour sa propre consommation.

— dans le domaine technologique, l'URSS commence seulement à mettre en place des ordinateurs dans le civil. Ses systèmes d'armes considérés comme « rustiques » jusqu'à 1979, suppléaient à leur manque de précision par un fort mégatonnage. On sait notamment que le système de guidage du SS18 (missile intercontinental) provient de l'espionnage, comme l'ont aussi révélé les instruments du MIG 23 posé au Japon par son pilote. Ce manque de technologie moderne se reflète d'ailleurs dans le commerce extérieur de l'URSS avec les pays d'Europe de l'ouest. Elle vend des matières premières brutes (gaz-pétrole, charbon achetés d'ailleurs très

bon marché à des pays du Tiers Monde et revendus à prix fort) contre des machines, des usines clés en main, du matériel de forage pétrolier, de la technologie automobile ou hydroélectrique vendues, par exemple pour la France par Renault, Pechiney Ugine Kulmann et Creusot-Loire.

Le choix fait, de développer les industries des armements, conduit donc à une baisse du niveau de vie des

Chars soviétiques en manœuvres...



File d'attente devant un magasin...

Soviétiques qui ne peut baisser trop sous peine de grave crise sociale (à l'instar de la Pologne). La « division internationale du travail » instaurée par l'URSS avec les pays du Comécon permet à l'URSS de maintenir son haut niveau de production militaire en obligeant ses satellites à un déséquilibre économique: Cuba ne produit que du sucre, la Pologne du charbon, la Bulgarie des légumes, la Tchécoslovaquie des machines et des trains, la Mongolie, la laine. Les difficultés économiques ont donc atteint les pays du Comécon, parallèlement à celles de l'URSS qui reporte les siennes sur leurs dos. Mais cela entraîne tout naturellement à une expansion de la « zone de prélèvement » soviétique, ou à celle de zones qui permettent d'accéder à des régions économiques intéressantes (Afghanistan,

Vietnam, Afrique de l'Est) vers le Moyen-orient, vers le contrôle du commerce occidental et japonais (détroit de Malacca, Mer rouge). Un paradoxe qui nous fait mal: celui de la Russie soviétique, premier Etat socialiste du monde qui en vingt ans est passé d'une économie agricole arriérée à une économie industrielle équivalente de celles des pays capitalistes européens, pays dans lequel « la loi fondamentale de l'économie est d'assurer au maximum la satisfaction des besoins matériels et culturels sans cesse croissants de toute la société en développant et en perfectionnant toujours la production socialiste sur la base d'une technique supérieure » (Staline 1951), qui est devenu 75 ans plus tard le pays d'une économie que l'on peut qualifier de « militarisée » par le poids énor-

me des industries d'armements et par le détournement de la science au profit du militaire comme le disait Brejnev en 1971: « Nous possédons actuellement un équipement technique de haute qualité. Nous vivons dans une ère de progrès scientifique et technique, les armes s'améliorent à une vitesse fulgurante, si bien que de nouveaux systèmes sont créés en un temps relativement court. La stagnation dans ce domaine peut avoir des conséquences graves. Nos savants qu'ils appartiennent aux services civils ou militaires, devraient méditer sur ce point et le garder continuellement à l'esprit ».

Les armes ne se consomment que sur les champs de bataille. Alors, à quels objectifs répond cette économie détournée de la satisfaction des besoins populaires?

DOCUMENT

Les relations internes du Comécon ont, ces dernières années, beaucoup évolué.

L'ENERGIE
ET LES
MATIERES PREMIERES

Les pays de l'Europe orientale, assez industrialisés, manquent de fonds et de matières premières. Ils désirent donc établir des liens d'approvisionnement stables sur la base de la division du travail au sein du Comécon. Profitant du prétexte que ses bases de combustibles se sont déplacées en Sibérie où le climat est rude et les transports sont difficiles, le Kremlin a exigé des pays est-européens qu'ils lui fournissent de la main-d'œuvre, des fonds et des équipements pour une « exploitation conjointe » de nouvelles bases de matières premières en territoire soviétique. Sinon, Moscou leur couperait l'approvisionnement. Nombre de traités à ce sujet ont été ainsi signés et stipulent que les pays est-européens devaient verser des investissements aux secteurs du pétrole, du gaz naturel et d'autres ressources énergétiques de l'Union soviétique. Par exemple, de 1976 à 1980, la Tchécoslovaquie a investi dans le cadre du « projet intégré » 2,6 milliards de roubles. Les investissements versés par la Hongrie en la matière représentaient 4% du total de ses investissements nationaux. Et les autres pays y ont également contribué pour une somme d'un montant considérable.

En général, pour les pays est-européens dont les ressources naturelles sont plutôt pauvres, leurs importations de combustibles et de matières premières proviennent pour la plupart de l'Union soviétique. Le fait que les Soviétiques ont limité leurs fournitures en énergie, a aggravé les contradictions au sein du Comécon. Certains pays membres ont constamment manifesté du mécontentement à l'égard de la politique énergétique du Comécon. Lors de la 35ème Conférence de cette organisation, tenue en juillet dernier, les dirigeants polonais ont demandé à d'autres pays membres de leur fournir des matières premières en quantité suffisante pour le maintien de leurs usines. Le premier ministre hongrois a aussi

Les changements et les tensions que connaît la Pologne depuis plus d'un an sont aussi le produit des contradictions qui l'oppose à l'URSS sur le plan économique. A des degrés divers tous les pays membres de l'organisation économique intégrée qu'est le COMECON pâtissent d'un système qui ne fonctionne qu'au profit de Moscou.

C'est ce que montre l'article ci-dessous paru dans Beijing Information N°44 sous la signature de Shi Tongzhi.

Conflits d'intérêts au sein du COMECON

réclamé à la Conférence le règlement définitif du problème de la fourniture en énergie, en matières premières et en combustibles.

LA HAUSSE DES PRIX
DU PETROLE

Depuis la crise pétrolière, le Kremlin a exigé unilatéralement la hausse des prix des combustibles et des matières premières pour qu'ils correspondent à ceux du marché international. Les autres pays membres en ont subi un grand dommage, et ont vu se creuser tous les ans, un déficit énorme dans leur commerce avec l'Union soviétique. Cette dernière, en abandonnant la politique de fixation des prix du pétrole tous les cinq ans au sein du Comécon, a commencé à vendre du pétrole à ses partenaires aux

prix du marché international. Les prix des machines et des matières premières qu'elle a exportées à l'Europe de l'Est, ont été respectivement de 26% et 15% supérieurs à ceux du marché international. Les pays est-européens en furent très mécontents. Un journal hongrois a déploré que la hausse des prix du pétrole ait soulevé pour la Hongrie « de nouvelles difficultés et de nouveaux problèmes ».

La Hongrie et la Bulgarie ont réclamé à plusieurs reprises une augmentation du prix de vente de leurs produits agricoles. Car elles ont dû échanger une quantité de produits agricoles toujours croissante contre le pétrole brut soviétique, cela a engendré une fourchette de plus en plus large. Bien que les prix des produits agricoles aient connu deux rajustements, ils restent de 19% infé-

rieurs à ceux du marché international.

DEVELOPPER LE COMMERCE
AVEC L'OUEST

Dans ce domaine, Moscou a non seulement exigé que les pays membres répondent en premier lieu aux besoins du Comécon avant de faire du commerce avec l'Ouest, mais il a encore fixé lui-même un certain pourcentage des exportations effectuées au sein de cette organisation. Mais depuis les années 70, tous les pays membres, y compris l'URSS, se sont efforcés d'élargir leur commerce avec l'Ouest, espérant obtenir ainsi des monnaies fortes pour acheter des équipements avancés de l'Occident.

Or le commerce entre l'Union soviétique et l'Ouest s'est développé rapidement. Entre 1970 et 1980, la valeur du commerce entre l'URSS et les pays ouest-européens a augmenté d'environ six fois: elle représente l'année dernière 80,4% du total de son commerce avec l'Ouest et 27% de son commerce extérieur. L'Union soviétique vend principalement aux pays occidentaux son gaz naturel et son pétrole à un prix qui s'élève continuellement. L'accroissement des exportations soviétiques vers l'Ouest et la réduction de ses produits exportés à ses partenaires ont suscité un mécontentement général en Europe orientale.

Les pays est-européens, eux, ont aussi entrepris de développer leur commerce avec l'Ouest. Mais après avoir rempli leur devoir au sein du Comécon, ils n'ont plus grand chose à exporter, et leur balance commerciale est largement déficitaire. S'ils veulent sortir de cette situation, il leur faudra exporter plus à l'Ouest, ce qui touchera invariablement le commerce de leurs partenaires, et en particulier celui de l'Union soviétique. D'où les conflits et les contradictions au sein du Comécon en matière de commerce Est-Ouest.

LA MONGOLIE, CUBA
ET LE VIETNAM

Pour atteindre son objectif stratégique et élargir sa sphère d'influence, l'Union soviétique a fait entrer dans cette organisation ses trois « pauvres partenaires » — la Mongolie, Cuba et

le Vietnam —, malgré l'opposition énergique des autres membres. D'ores et déjà, les difficultés économiques et techniques se manifestent encore plus profondément entre les pays du Comécon: ceux qui possèdent une industrie plus avancée devront se charger d'un poids plus lourd. C'est l'Union soviétique elle seule, qui est encore une fois la bénéficiaire.

Moscou s'intéresse beaucoup à la République populaire de Mongolie, qui possède plus de ressources naturelles souterraines que les deux nouveaux venus. Mais à propos du plan soviétique de « l'exploitation de l'Extrême-orient » (c'est-à-dire la Mongolie), des contradictions s'élevèrent dans le Comécon dont la plupart des pays membres ne veulent pas accepter que « chaque pays prenne part à l'exploitation et qu'un seul pays remporte les avantages ».

LE PROBLEME POLONAIS

Le deuxième grand pays membre du Comécon est la Pologne qui fournit aux autres pays membres européens des ressources houillères en grande quantité. Elle exporte environ 30 à 40 millions de tonnes sur sa production annuelle de 200 millions de tonnes de charbon. Du fait de l'éclatement de la crise dans le pays depuis l'automne dernier, la production du charbon a considérablement diminué. Au cours des cinq premiers mois de cette année, elle s'est encore réduite de 19 millions de tonnes par rapport à la même période de l'an dernier. Ce fait a non seulement affecté l'économie nationale polonaise, mais aussi a touché sensiblement l'exportation vers d'autres pays. L'année dernière, la Pologne a accusé un milliard de dollars américains de déficit dans son commerce avec les autres membres du Comécon. Et ce chiffre va monter encore cette année. La presse occidentale a dit que le retard de la Pologne dans sa livraison du charbon a dérangé le plan économique de ses alliés du Comécon. Certains pays membres ont proposé de prendre des sanctions économiques à l'égard de la Pologne pour avoir rompu ses accords économiques. Le problème polonais va, à coup sûr, aggraver les contradictions au sein du Comécon.

ARGENTINE Que sont les artistes devenus ?

Pour les quelques milliers de personnes qui, du Panthéon aux Tuileries, ont participé, samedi 14, à la manifestation organisée par l'Association internationale de défense des artistes (AIDA), un souvenir poignant leur restera au cœur.

Créée en 1979 à l'initiative d'artistes comme Ariane Mouchkine, Yves Montand, Patrice Chéreau, Joris Ivens... l'AIDA apportait ainsi son soutien à la centaine d'artistes portés disparus en Argentine depuis 1976.

Les 100 portraits de 2mX3m, réalisés par cent artistes et symbolisant les 100 peintres, sculpteurs, poètes, comédiens, musiciens... argentins et le rythme de la musique qui accompagnait cette marche, lui donnèrent un caractère grandiose et solennel.

Cette action de l'AIDA fait suite au dossier* qu'elle a établi sur la situation en Argentine: censure, interdictions professionnelles, disparitions... qui frappent tous les secteurs de la vie intellectuelle et l'ensemble de la population argentine.

Si l'AIDA a en grande partie atteint son objectif en mobilisant des gens qui trop souvent pensent que leur profession leur permet de rester dans une « tour



d'ivoire», l'on peut regretter que par ailleurs, cette manifestation n'ait pas eu plus d'ampleur alors qu'en Argentine même des dizaines de milliers viennent de manifester contre la dictature.

*Ce dossier publié chez Harper: « Argentine une culture interdite » — AIDA — 30,00 francs aux Herbes sauvages.

Prenez contact
avec le Parti communiste marxiste-léniniste.

NOM
Prénom
Lieu de travail
Adresse
Code postal

(A retourner à L'Humanité rouge — BP 201 — 75926
Paris Cedex 19)

l'humanité rouge

Fondateur : Jacques JURQUET.
Directeur politique : Pierre BURNAND.
Rédaction : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claire Masson, Nathalie Villotiers.
Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau.
Administration: Max Durand.
Directeur de publication : Jean-Luc Einaudi.
Commission paritaire : N° 57952 — dépôt légal :
4ème trimestre 1981.



Yvon Gattaz

CNPF

La mafia du patronat

C'est finalement Gattaz qui l'a emporté contre Chotard pour prendre la succession de Ceyrac à la tête du CNPF. Au-delà de cette querelle de personnes, les patrons ont cherché à se donner les meilleurs moyens de traverser la « mauvaise passe » dans laquelle ils se trouvent, en attendant des jours meilleurs où leurs représentants directs reprendront les rênes du pouvoir. C'est un CNPF dont l'importance a été, paradoxalement, rehaussée par le « revers du 10 mai », qui vient d'élire Gattaz. Beaucoup devant la déroute et la désorganisation des partis de droite voient dans l'appareil patronal la seule force solidement organisée capable de défendre « le système économique libéral ».

Léon CLADEL

Avenue Pierre 1^{er} de Serbie (siège du CNPF), l'heure est à la résistance, pour ne pas dire à la contre-offensive. Le diagnostic sur la politique gouvernementale tombe sans appel. Dans une interview, Ceyrac, le président sortant, ne mâche pas ses mots : « 30% du déficit de la Sécurité sociale pour 1982 sera dû aux mesures généreuses du mois de juin 1981. Puis vint l'idée d'un impôt sur l'outil de travail, puis on a lancé les nationalisations à toute vitesse. (...) On a ajouté depuis le rapport Auroux... »

Lutte contre le chômage? Ceyrac entend bien que tout continue comme avant : « Un chef d'entreprise n'embauche pas par philanthropie ». Des patrons qui entendent bien rester les maîtres comme par le passé refusent toute concession aux travailleurs au nom de la concurrence internationale plus forte qu'en 1936, où la « France était un pays protégé par des barrières douanières. (...) C'est pour cela que nous craignons que certaines initiatives gouvernementales s'ajoutent aux tempêtes du monde, perturbent profondément les structures et les conditions de fonctionnement des entreprises et les affaiblissent... »

Mais c'est contre les luttes des travailleurs que se mobilise le CNPF qui ne dispose plus de ses hommes liges au gouvernement. Ceyrac, après avoir déploré les invectives, les accusations et les menaces dont les patrons sont l'objet, regrette surtout que ces invectives soient « largement relayées par certains syndicats ». Invectives qui, poursuit Ceyrac, « se traduisent par des violences intolérables contre les personnes et contre les biens. On pourrait d'ailleurs demander s'il n'y a pas un lien entre les deux et si certains ne se considèrent pas comme assurés de l'impunité. Nous sommes dans une situation préoccupante. Nous avons pu prononcer le mot de "prérévolutionnaire" sans provoquer de dénégation, parce qu'il y a effectivement ici ou là des abus tolérés qui méritent un tel qualificatif. »

Qu'on le sache, les patrons entendent bien s'opposer à la politique d'un gouvernement qui applique une autre stratégie que le libéralisme. Ce que les patrons semblent craindre le plus c'est un climat favorable au développement des luttes des travailleurs. Luttés qui remettraient en cause leurs profits et certaines de leurs prérogatives. Les sanctions prises par la direction de Peugeot contre les grévistes reflètent cette intransigeance patronale.

GATTAZ UN NOUVEAU CHEF D'ETAT MAJOR MUSCLE

Yvon Gattaz, Pdg de l'entreprise Radiall (composants électroniques) et dirigeant l'ETHIC (entreprises de taille humaine industrielles et commerciales) est volontiers présenté comme un novateur. L'auteur de l'ouvrage « La mort des patrons », s'affi-

che comme un ardent défenseur de l'entreprise à taille humaine. « Cette entreprise — dit-il — inspire certains grands groupes prêts à se scinder en unités de taille moyenne... ». Elle a, par ailleurs, l'avantage d'éviter les trop grandes concentrations ouvrières trop favorables à la lutte et à l'organisation syndicale. Des entreprises de petites tailles, outre leur avantage pour le consensus, permettent de s'adapter plus soupagement aux flux d'une conjoncture économique incertaine. Elles résultent aussi de l'automatisation et de la robotisation. Qu'on ne s'y trompe pas, sous le « dirigeant d'entreprise à taille humaine » se cache un patron de choc : « Gare aux concessions excessives qui menacent à terme l'avenir de l'entreprise : les avantages acquis ont fait des ravages dans l'industrie française! L'excès de confort ou de sécurité, est un frein au progrès... des profits... déclare-t-il au Nouvel Economiste. « La compétition mondiale est impitoyable : sait-on que le coût salarial français a rattrapé celui des Etats-Unis? Pour retrouver la compétitivité, il nous faudra à la fois beaucoup de travail, beaucoup de rigueur et beaucoup d'imagination... »

Pdg, mais aussi militant éprouvé des organisations patronales, Gattaz semble bien représenter l'homme qui fera face à la nouvelle situation en défendant au mieux les intérêts des monopoles.

En mars 73, premières législatives menées sous la bannière du Programme commun, il se plaint de l'indifférence des patrons et écrit à cette époque : « Et si demain le danger collectiviste est écarté, ils n'auront rien vu, rien compris et rien retenu, et ils retourneront tranquillement à leur gestion sans s'apercevoir que le danger de 1973 sera encore plus grand en 1978, s'ils ne font rien d'ici là. » Gattaz se félicitait du succès rencontré par les Conférences économiques régionales organisées par le CNPF contre le Programme commun pour déplorer que les moyens mis dans la bataille aient été insuffisants.

Dès 1972, Gattaz reprochait au CNPF de ne pas jouer son rôle d'état major du patronat : « J'ai questionné un grand nombre de dirigeants. Nous sommes des francs-tireurs. Nous n'avons aucune directive. Les organisations patronales ne nous demandent rien pour organiser notre défense. Nous ne connaissons pas le CNPF. Nous ne savons pas comment il est constitué. En tout état de cause, seuls les journalistes peuvent appeler le président du CNPF "le patron des patrons" ». Et il conclut : « Les chambres syndicales patronales françaises sont souvent sclérosées et peuplées de retraités tranquilles. (...) Nous souhaitons un véritable chef de file élu directement par nous ». Le même Gattaz suggère de renforcer l'appareil patronal par des permanents

à l'image des « groupements ouvriers plus efficaces que les groupements patronaux ». Gattaz semble avoir sa petite idée sur la manière de mener les affaires du patronat, de plus c'est un « battant ».

7000 PERMANENTS, 1 220 JOURNAUX... L'ÉNORME APPAREIL PATRONAL

Gattaz va se trouver à la tête d'une gigantesque machine qui ne compte pas moins de 7000 permanents. La seule Fédération du Bâtiment employait en 75, 1 893 personnes dont 614 cadres. Le CNPF dispose d'organisations professionnelles et de structures régionales. L'énorme appareil de l'organisation patronale s'est renforcé, concentré et centralisé après chaque grande lutte du mouvement ouvrier. Ce fut le cas à la suite de 1936 pour la CGPF d'alors (Confédération générale du patronat français) et après mai 68 pour le CNPF. Le phénomène de concentration des pouvoirs entre les mains du président s'est accentué au fur et à mesure que s'accélérait la restructuration et la concentration du capital.

Ceyrac, le prédécesseur de Gattaz, avait dépoussiéré l'organisation patronale. Fils de notaire corrézien, rien ne le prédestinait à devenir le patron des patrons. Entré dans l'appareil du CNPF en 1936, son accession au poste suprême symbolise le renforcement de l'organisation patronale en tant que telle... une organisation où les permanents spécialisés sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important. Cela n'empêchait pas Ceyrac d'occuper plusieurs fauteuils de membre de conseil d'administration et de siéger au Conseil de surveillance de Peugeot.

Le jour de son élection, il déclare : « Je pense qu'une des missions fondamentales de l'homme à qui vous avez confié tout à l'heure les plus hautes responsabilités est de s'attacher à défendre l'entreprise libre, à défendre l'autorité et la liberté d'action de son chef, à maintenir l'efficacité d'un système fondé sur le marché et sur l'initiative individuelle. » Ceyrac accède à la présidence du CNPF à un moment clé, 1972. C'est la veille du déclenchement de la crise économique et du redéploiement, la veille de la signature du Programme commun. Dans ce climat de crise, Ceyrac va faire de l'organisation patronale, une organisation capable de se battre sur tous les terrains où les intérêts des patrons sont menacés. Fort du choc de mai 68, Ceyrac va adapter l'organisation et doter la direction du CNPF des pouvoirs de négocier au nom de tous les adhérents afin de renforcer son autorité. Tirant les leçons de la lutte de Lip, au cours de laquelle le CNPF avait brillé par son absence et son inertie, il va

renforcer les organisations professionnelles, les dotant de moyens de traiter les problèmes sociaux avant qu'ils ne deviennent urgents, afin qu'ils restent limités dans le cadre que veulent bien leur fixer les patrons. Mais l'effet Ceyrac se caractérise surtout par une offensive idéologique sans précédent de la part du patronat qui non seulement veut faire pièce au Programme commun, mais entend redéployer au mieux son appareil de production.

Le CNPF définit son propre projet de « société libérale », qu'il matraque par le biais de ses services dans les médias. Il organise, autour des Assises annuelles, de véritables campagnes idéologiques. Ainsi en 1971, année de luttes des O.S, le CNPF organise ses Assises sur le thème de « l'amélioration des conditions de travail ». Les dernières Assises portaient sur « l'innovation ». Il s'agissait de renforcer le consensus autour des restructurations et de l'innovation. L'innovation sociale (les accords sur le temps de travail) permettant de rentabiliser un peu mieux l'outil de travail en déviant l'aspiration des travailleurs aux 35 heures.

Ceyrac a doté le CNPF d'un véritable appareil de propagande et d'intoxication :

L'Institut de l'entreprise joue le rôle d'outil d'intervention théorique et idéologique, lieu de rencontre entre les patrons et les décideurs, coordonné avec les autres instituts patronaux au niveau européen.

L'IRPOP : (Institut de recherche et de perfectionnement de l'organisation professionnelle) pour former les cadres patronaux.

Le CODESE : Comité pour le développement économique et social de l'entreprise, créé en 1977, a pour objectif d'informer le grand public sur les entreprises, afin de « démythifier l'idée que les patrons se préoccupent du seul profit ».

Ceyrac avait entrepris de mener sa lutte idéologique sur le lieu même de l'exploitation, de la production : dans l'usine afin de faire reculer l'influence des syndicats. Les patrons se sont dotés d'un véritable empire de presse de 1 220 titres contre 250 en 1960 et 700 en 1968, avec pas moins de 1 000 journalistes. La formation professionnelle est devenue un formidable moyen de lutte idéologique : 10 000 sociétés de formation professionnelle existaient en 1979.

Le CNPF compte aussi un organisme de conjoncture économique, une cellule politique. Le CNPF c'est aussi des liens avec les patrons à l'échelle internationale, c'est les caisses noires antigrèves, les caisses noires pour financer l'opposition... C'est sur une telle organisation de combat anti-ouvrier que va désormais régner Gattaz afin de préserver les profits des patrons dans une période qui s'annonce difficile pour eux.